

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ASSAINISSEMENT

-----  
DIRECTION NATIONALE DE LA  
CONSERVATION DE LA NATURE

-----  
PROJET INITIATIVE PAUVRETE ET  
ENVIRONNEMENT – IPE-MALI

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi



IDENTIFICATION DES INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE PAUVRETE A INTEGRER  
DANS LE CADRE STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA  
PAUVRETE, LES STRATEGIES SECTORIELLES ET LES PLANS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Présenté par :

Dr N'Dah ETIEN  
Consultant international

Djibril Abdou DICKO  
Statisticien démographe  
Consultant national

Juillet 2009

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
<b>RESUME</b>	<b>3</b>
INTRODUCTION	6
1. CADRE METHODOLOGIQUE	6
1.1. Contexte et Justification	6
1.2. Objectifs - Résultats attendus	8
1.3. Méthodologie	8
2. ELABORATION DES INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT ET DE PAUVRETE	9
2.1. Hypothèses de travail	9
2.2. Analyse des politiques sectorielles	15
2.3. Mode de présentation des résultats	20
2.4. ANALYSE DES LIENS ENTRE ENVIRONNEMENT ET PAUVRETE	20
2.5. Analyse critique des indicateurs	13
3. ANALYSE DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP-II	19
3.1. Sources actuelles de production	19
3.2. Mécanisme de suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté	21
4. PROPOSITIONS DE STRATEGIE GLOBALE DE PRODUCTION ET D'ANALYSE	23
5. CONCLUSION	25
6. RECOMMANDATIONS	25
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ANNEXES	28

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANICT</b>	:	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
<b>CDMT</b>	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CNBP</b>	:	Comité National de la Balance des Paiements
<b>CNC</b>	:	Conseil National de la Comptabilité
<b>CPS</b>	:	Cellule de Planification et de Statistique
<b>CPS/DR</b>	:	Cellule de Planification et de Statistique secteur Développement Rural
<b>CPS/EEUDE</b>	:	Cellule de Planification et de Statistique secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat
<b>CPS/ICAETIP</b>	:	Cellule de Planification et de Statistique secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé
<b>CRDI</b>	:	Centre de Recherches pour le Développement International
<b>CSCR</b>	:	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>CSLP</b>	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DEUG</b>	:	Diplôme d'Etude Universitaire de Gestion
<b>DNACPN</b>	:	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle de la pollution et de la Nuisance
<b>DNCN</b>	:	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
<b>DNE</b>	:	Direction Nationale de l'Emploi
<b>DNH</b>	:	Direction Nationale de l'Hydraulique
<b>DNP</b>	:	Direction Nationale de la Planification du Développement
<b>DNSI</b>	:	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
<b>EBC</b>	:	Enquête Budget Consommation
<b>EDM</b>	:	Energie du Mali
<b>ECOWAS</b>	:	Economics Community of West African States
<b>EDS</b>	:	Enquête démographique pour la Santé
<b>EIE</b>	:	Etude d'Impact Environnemental
<b>FRPC</b>	:	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
<b>GAR</b>	:	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GIE</b>	:	Groupements d'Intérêts Economiques
<b>INStat</b>	:	Institut National de la Statistique
<b>LNE</b>	:	Laboratoire Nationale des Eaux
<b>LOA</b>	:	Loi d'Orientation Agricole
<b>NTIC</b>	:	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
<b>ODHD</b>	:	Observatoire du Développement Humain Durable
<b>OMD</b>	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>PARSEP</b>	:	Projet Régional d'Appui aux cadres nationaux de Suivi Evaluation des stratégies de Réduction de la Pauvreté
<b>PE</b>	:	Pauvreté et Environnement
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PNUD/PNU</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement/ Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PSTE</b>	:	Pays Pauvres Très Endettés
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SDDR</b>	:	Schéma Directeur pour le développement Rural
<b>STP/CIGQE</b>	:	Secrétariat Technique Permanent/Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales

## RESUME

Le Mali s'est engagé dans une politique de développement humain durable en adoptant un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Au cours de ce processus, il s'est avéré que le secteur de l'Environnement avait été insuffisamment pris en compte. C'est pourquoi, il a été décidé de mieux intégrer ce secteur dans la seconde génération du cadre stratégique, à savoir le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), ceci, à travers l'identification d'indicateurs qui soient à la fois le reflet de l'Environnement et de la Pauvreté. C'est l'objet essentiel de la présente étude.

Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté mettra en œuvre un certain nombre de programmes qui vont être exécutés dans le milieu environnant. Il est donc à craindre que ces initiatives aient des effets délétères sur les différentes composantes de l'environnement (ressources naturelles et cadre de vie). Face à cette situation de la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de collecter les informations sur l'état de l'environnement et de les traduire dans une forme qui soit compréhensible afin de faciliter la prise de décision, c'est-à-dire en indicateurs environnementaux.

Un certain nombre de cadres analytiques peut être utilisé pour mettre en évidence les indicateurs environnementaux. Il s'agit du Modèle Pression/Etat/Réponse, méthode la plus couramment utilisée, et qui met en évidence les relations de cause (Pressions) à effet (Etat) d'un environnement donné et enfin les actions des individus et de la société (Réponses).

De même, il est essentiel de traduire toutes les informations relatives à la pauvreté dans une forme qui indiquent aussi les orientations à choisir en vue d'être efficace dans l'action, c'est-à-dire en indicateurs. Dans le cas de la pauvreté, les études antérieures réalisées au Mali sur le sujet ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté. Il s'agit de, i) la pauvreté de conditions de vie qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, etc., ii) la pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante, et enfin, iii) la pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.). Sur la base de cette définition, des indicateurs relatifs à la pauvreté peuvent être formulés.

En outre, l'évaluation des indicateurs a reposé, d'une part, sur les critères de sélection dans le cadre du suivi de la pauvreté et, d'autre part, sur ceux relatifs au suivi de l'environnement. Ces critères sont la pertinence et le degré d'opérationnalité qui eux-mêmes dérivent de sous critères qui ont été spécifiés pour chaque contexte.

Par ailleurs, à l'analyse de la documentation relative aux études sur la pauvreté et l'environnement, huit (8) dimensions de la pauvreté sont proposés. Ce sont, i) le Revenu et le Pouvoir d'achat, ii) la Santé, iii) l'Éducation, iv) le Logement, v) l'Emploi, vi) l'Alimentation, vii) la Vulnérabilité, et enfin, viii) la Participation à la prise de décision. Dans le cas des déterminants liés à la Pauvreté, il s'agit de, i) la dégradation de la base des ressources naturelles, ii) la mauvaise gestion de l'eau et les problèmes liés à l'assainissement, iii) la pollution de l'air, iv) la fragilité écologique, v) les catastrophes naturelles, et enfin, vi) l'accès à l'information en matière d'environnement.

Après la recherche de liens entre les dimensions de l'environnement et les déterminants environnementaux, des indicateurs environnementaux ont été identifiés pour chaque déterminant environnemental lié lui-même à un ou plusieurs dimensions de la pauvreté. Sur cette base, l'indicateur identifié devient à la fois celui du déterminant environnemental et de la dimension de la pauvreté correspondante, et donc l'indicateur Environnement/Pauvreté. Cette démarche méthodologique, dérivant de la simple logique, a permis de proposer une liste clé d'indicateurs E/P, soit seize (16) pour les écosystèmes transformés par l'homme en vue d'assurer le revenu et le pouvoir d'achat pour la consommation (productions végétales, foresterie, pêche, élevage, chasse), deux (2) pour l'éducation, huit (8) pour la santé, trois (3) pour l'habitat et le cadre de vie, deux (2) pour l'emploi, douze (12) pour la vulnérabilité, et enfin, deux (2) pour la Participation à la prise de décision.

A l'analyse du dispositif actuel de suivi-évaluation du CSCRP, il apparaît qu'il existe les institutions qui ont vocation à produire les statistiques (DNSI, CPS, niveau sectoriel) et qui sont assistées par des organes consultatifs. Il convient de mentionner le cas particulier de l'ODHD qui a pour mission essentielle de traiter, analyser et diffuser l'information en matière de lutte contre la pauvreté au Mali.

Au vue de la situation actuelle, la production de l'information de base devra être confiée au STP/CGIQE, à la CPS/Environnement qui vient d'être créée, sans oublier qu'il existe d'autres producteurs de données comme les Institutions de Recherche, les Universités et les grands programmes nationaux et internationaux qui sont des sources potentielles à intégrer dans le dispositif de production de données.

La stratégie globale de production et d'analyse des indicateurs consistera à responsabiliser davantage les structures à vocation de production statistique comme la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique et les Cellules de Planification et de Statistique. Ainsi, les CPS s'occuperont de la centralisation des indicateurs liés à leur secteur quelle que soit la source de production.

Sur cette base, pour les indicateurs P/E, la CPS/Environnement appuiera les structures comme le STP dans la constitution de leurs bases de données. Elle se donnera les moyens pour centraliser l'ensemble des informations statistiques relevant de son secteur d'intervention. La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique centralisera tous les indicateurs macroéconomiques. Cette stratégie globale a l'avantage de restreindre les différentes sources de production à l'essentiel, d'améliorer la fiabilité des indicateurs et de minimiser les coûts de production des indicateurs.

## INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la problématique de la pauvreté est au centre des préoccupations de la communauté internationale en général et des gouvernants des pays en développement, en particulier, dont ceux du Mali. La lutte contre la pauvreté est une responsabilité collective de tous les pays du monde. Le thème de la lutte contre la pauvreté, et de façon plus générale, les questions de développement humain ont occupé le devant de la scène lors d'un certain nombre de conférences et sommets mondiaux, en l'occurrence la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et le Sommet du millénaire (New York, 2000).

Les stratégies de réduction de la pauvreté font de plus en plus partie intégrante de la politique nationale de développement économique et social des pays en développement. Au demeurant, le pilotage de ces différentes stratégies de réduction de la pauvreté requiert un système de suivi qui permette d'apprécier le plus correctement possible l'évolution de la pauvreté ainsi que l'impact des diverses actions et mesures entreprises à cette fin. En janvier 2000, les institutions de Brettons Woods ont organisé un sommet sur la croissance et la réduction de la pauvreté visant à pallier les limites des programmes d'ajustement structurel (PAS) traditionnels par la mise en place d'un nouvel instrument dénommé «Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance» (FRPC). A l'instar des autres pays éligibles à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (Initiative PPTe), le Mali a formulé un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) prenant en compte le suivi participatif de la pauvreté.

Après la première décennie mondiale des Nations unies pour l'éradication de la pauvreté (la décennie 1997-2006), la réduction durable de la pauvreté demeure encore au cœur du débat sur le développement. Environ quatre ans après le lancement de cette décennie, les dirigeants du monde entier ont convenu d'un certain nombre d'objectifs à réaliser à l'horizon 2015 relatifs à la prospérité économique, au développement social et à la préservation/régénération de l'environnement (Sommet du millénaire, septembre 2000). Les liens entre pauvreté et environnement doivent être renforcés car les efforts de réduction de la pauvreté humaine ne peuvent ignorer l'influence de l'évolution des écosystèmes sur les conditions de vie. Le défi à relever est alors de développer des mécanismes pratiques de suivi de la pauvreté à partir d'une perspective environnementale. L'élaboration d'indicateurs Pauvreté/Environnement est une réponse à ce défi.

Un an après avoir adopté le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le gouvernement du Mali a mis en place en 2001, un dispositif de suivi – évaluation, mais opérationnel en 2003. Notons que le CSLP I ne prenait pas suffisamment en compte l'aspect environnement. Ce dernier est mieux pris en compte dans le CSLP II (CSCR). Cependant les indicateurs retenus à ce niveau ne permettent pas d'évaluer tous les aspects de l'environnement. D'où la nécessité de la présente étude.

### 1. CADRE METHODOLOGIQUE

#### 1.1. Contexte et Justification

La pauvreté est un des défis majeurs de la problématique du développement économique des pays les moins avancés comme le Mali. Sa réduction est au cœur des politiques macro-économiques et sectorielles des gouvernements et de la communauté internationale. C'est ainsi que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Mali, adopté par le gouvernement le 29 mai 2002 est désormais le cadre unique de référence à moyen terme en matière de politiques et stratégies de développement au Mali et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le suivi et l'évaluation du CSLP II, actuel CSCR, doivent non seulement servir à vérifier les niveaux de croissance et de pauvreté mais aussi aider à identifier les facteurs ayant permis d'atteindre ces niveaux ainsi

que leur efficacité dans ce processus. Le suivi et l'évaluation du CSCRP se font sur la base d'indicateurs de performance distinguant clairement trois niveaux : les extrants, les résultats et les impacts. Il s'agit de construire une batterie d'indicateurs adaptés et pertinents permettant de :

- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'actions et des processus de gestion des ressources;
- Mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés et de
- Mesurer les impacts des politiques sur l'objectif global de croissance et de réduction de la pauvreté.

Le constat était unanime sur le fait que le CSLP 1<sup>ère</sup> génération ne prenait pas suffisamment en compte les questions environnementales qui, de par leur nature, revêtent un caractère transversal et multisectoriel.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a fait le plaidoyer nécessaire afin que la dimension environnementale soit mieux prise en compte dans la seconde génération du CSLP et a mis en place un Groupe Thématique Environnement Cadre de vie qui a proposé treize (13) indicateurs devant permettre de mesurer les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre des Politiques Nationales de la Protection de l'Environnement, Forestière dans le contexte de la réduction de la pauvreté.

Seulement, les indicateurs finalement retenus pour le suivi évaluation du CSLP semblent peu pertinents pour mesurer la contribution de la prise en compte de la dimension environnementale dans le CSCRP. Et par conséquent, la dimension environnementale n'est pas suffisamment prise en compte dans les outils de planification et les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du CSLP.

L'identification des indicateurs de l'environnement et de pauvreté repose essentiellement sur les statistiques produites par le système statistique national.

Le vocable « indicateur » utilisé d'une façon générale peut recouvrir plusieurs significations. Le sens du mot « indicateur » peut varier selon le contexte dans lequel il est employé. Il est couramment utilisé dans le domaine des renseignements, en technique, comme instrument servant à fournir des indications utiles à la conduite d'une machine ou d'un appareil (indicateur de vitesse, de pression, d'altitude ...); en économie comme, élément significatif particulièrement important d'une situation économique et sociale qui permet d'établir des prévisions d'évolution (indicateurs socioéconomiques).

Dans ce dernier cas (celui qui intéresse le présent rapport), les indicateurs ont pour but d'exprimer par un chiffre aisément compréhensible une caractéristique significative de l'économie ou de la société.

Ils servent de points de repère pour mesurer un niveau de développement (économique ou social), pour suivre leurs évolutions c'est-à-dire, comparer une période à une autre, ou un pays à un ou plusieurs autres.

Les indicateurs socioéconomiques sont exprimés le plus souvent sous la forme d'une proportion (un pourcentage), c'est à -dire d'un rapport entre deux grandeurs, ou d'un taux de croissance tel qu'un taux annuel moyen (taux géométrique). Un indicateur doit être facilement compréhensible pour les non-spécialistes, et avoir une signification aussi claire que possible. Généralement les spécialistes s'accordent sur les critères suivants quant au choix des indicateurs :

- Pertinence conceptuelle ;
- Rigueur méthodologique ;
- Disponibilité des données ;
- Faisabilité technique ;
- Pouvoir explicatif ;
- Comparabilité internationale ;
- Facilité d'interprétation.

Les pouvoirs publics, les responsables des organisations de la société civile ainsi que les représentants des organismes d'aide et de coopération ont besoin d'informations afin de suivre et mesurer l'efficacité et l'efficience des activités entreprises vis-à-vis des objectifs visés, et d'analyser l'impact de l'ensemble des activités sur le niveau et la profondeur de la pauvreté à différents niveaux (national, régional, local, par genre, par catégorie socioprofessionnelle, etc.).

## 1.2. Objectifs - Résultats attendus

L'objectif général visé par cette étude est d'identifier les indicateurs environnementaux les plus pertinents et les plus opérationnels en rapport avec la réduction de la pauvreté et les indicateurs pauvreté- environnement pour le suivi et l'évaluation du CSCRП et les autres politiques et stratégies sectorielles et des plans locaux de développement. Le CSCRП étant admis comme le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme.

Au cours de l'étude, une attention particulière sera portée à la capitalisation et au renforcement des nombreux travaux, initiatives et études existantes et en cours sur les indicateurs du développement au Mali (indicateurs socio-économique et sectoriels). Il consiste également à apporter les contours et les éléments essentiels du système minimal de production de données sur l'environnement et la pauvreté pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP concernant la dimension environnementale. A cette fin, tel qu'indiqué dans les termes de référence, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis :

- réfléchir sur la mise en place d'un système minimal et harmonisé de rassemblement, collecte et si nécessaire production de données sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles en relation avec la pauvreté pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP concernant la dimension environnementale ;
- réfléchir à la mise en place de mécanismes de rassemblement, collecte et –si nécessaire production de données relative au suivi des indicateurs de performance ;
- identifier et définir des indicateurs pertinents et représentatifs non seulement du suivi de l'impact des politiques et stratégies sectorielles mais aussi des indicateurs liés au plan d'action du CSCRП pour son suivi à court et à moyen termes ;
- d'améliorer le système de suivi évaluation existant et de proposer une stratégie de développement d'un système plus adapté (y compris l'élaboration des indicateurs P/E).

Les résultats attendus de l'étude sont :

- la production d'un rapport technique et d'une note synthétique destinée aux destinataires décrivant les contours et éléments essentiels à la mise en place d'un système de suivi évaluation efficace des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSCRП concernant la dimension environnementale. Ce rapport inclura des propositions d'amélioration du système existant avec une liste minimale d'indicateurs de performance ;
- la conduite d'un atelier de validation de l'étude.

## 1.3. Méthodologie

Le cadre de travail repose sur une approche consistant à identifier les dimensions de la pauvreté à partir de l'analyse documentaire des plans et programmes sectoriels de développement (Profil environnemental, Etat de l'environnement, Cellules de Planification et de Statistiques (CPS), Secrétariat Technique Permanent (STP), Agriculture, Pêche, Mines, Energie, etc.). Par la suite, les déterminants environnementaux relatifs à chacune des dimensions de la pauvreté sont proposés sur la base de la littérature existante comme il est signalé plus haut.

Le travail procède ensuite à l'élaboration des indicateurs spécifiques en croisant chaque déterminant environnemental lié à la dimension de la pauvreté correspondante (Figure 1). L'étape suivante consiste à évaluer les indicateurs par rapport aux systèmes d'information existants en vue de s'assurer de leur pertinence et opérationnalité. Enfin, l'étude propose un cadre institutionnel de pilotage pour la mise en œuvre et le suivi des indicateurs Pauvreté/Environnement.

Le démarrage de l'étude a débuté par les rencontres avec toutes les parties prenantes à la présente initiative du PNUD/PNUE le Mardi 07 au Mardi 14 octobre 2008 à Bamako. Par la suite, le Consultant national a poursuivi les rencontres avec les acteurs impliqués directement et/ou indirectement dans le projet.

Par ailleurs, une séance d'information et de cadrage du travail a été organisée le vendredi 10 octobre dans la salle de conférence du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) et présidée par le Conseiller Technique de Monsieur le Ministre dudit Ministère. Cette rencontre collective avait pour but d'informer l'assistance sur l'étude relative à l'identification des indicateurs d'environnement et de la pauvreté à intégrer dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), les stratégies sectorielles et les plans de développement local.

A l'entame de la réunion, les consultants ont présenté leur vision des Termes de Référence (TDR) de l'étude. Il s'agit de la nécessité de mettre en évidence les liens entre les dimensions de la pauvreté et les déterminants environnementaux correspondants. Par la suite, des indicateurs sont proposés par chaque déterminant environnemental qui deviennent de fait des indicateurs d'environnement et pauvreté. Cette démarche repose aussi sur la définition du terme environnement qui est présenté comme ayant trois niveaux qui sont : la dimensions écologique, socio – culturelle et économique.

Les consultants ont aussi donné leurs opinions respectives sur les critères d'élaboration des indicateurs comme cela a été stipulé dans les TDR. Il a été proposé de regrouper cet ensemble de critères en vue d'en retenir deux ou trois qui serviront à la présélection du noyau préliminaire d'indicateurs Environnement – Pauvreté.

## **2. ELABORATION DES INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT ET DE PAUVRETE**

### **2.1. Hypothèses de travail**

Pour atteindre l'objectif général qui est de contribuer à l'identification des indicateurs de P/E pour le suivi permanent du CSLP- deuxième génération, deux volets sont nécessaires, à savoir :

- volet 1: Critères de sélection des indicateurs dans le cadre du suivi de la pauvreté;
- volet 2: Critères de sélection des indicateurs dans le cadre du suivi des politiques sectorielles, en relation avec la protection de l'environnement.

#### **🚩 Volet 1: Critères de sélection des indicateurs dans le cadre du suivi de la pauvreté**

##### **a) Pertinence**

L'hypothèse de départ est que la pauvreté a d'abord un visage humain et qu'elle a de multiples facettes, c'est-à-dire qu'elle est multidimensionnelle. Le CSLP du Mali le reconnaît très bien : "la pauvreté est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou un concept unique<sup>1</sup>". Il y a en effet maintenant un large consensus international sur la multidimensionnalité de la pauvreté, mais forcément, au plan conceptuel, il est difficile d'arriver à une formulation unique, et ce n'est pas absolument nécessaire. Le parcours de la littérature montre cependant que les dimensions mentionnées sont souvent à peu près les mêmes.

A des fins opérationnelles et de priorisation dans les nombreux travaux de suivi, il paraît utile de prendre une formulation provisoire sans s'attarder sur les bases conceptuelles, formulation qui semble légitime et acceptable compte tenu de ce que l'on trouve comme référence à différentes dimensions de la pauvreté en diverses parties du CSLP.

La définition qui est adoptée du concept de pauvreté est la suivante :

La pauvreté se définit comme un manque de capacité des individus, ménages, ou collectivités locales à satisfaire leurs besoins fondamentaux dans les dimensions suivantes<sup>2</sup>:

- revenu ;
- éducation ;
- santé ;
- nutrition/alimentation ;
- eau/assainissement ;
- emploi/travail ;
- habitat (cadre de vie) ;
- accès aux actifs productifs ;
- accès aux marchés ;
- participation sociale.

A l'analyse de ces dimensions telles que perçues par le Mali, il est loisible de choisir huit (8) dimensions de la pauvreté qui serviront de base à la recherche des liens avec les déterminants liés à l'environnement. En effet, l'on peut regrouper l'aspect «eau/assainissement» dans une dimension qui est celle liée aux besoins essentiels que sont la santé, la nutrition et le cadre de vie. De même, la dimension «accès aux actifs productifs et accès aux marchés» seront intégrées dans une dimension qui est celle du «revenu et du pouvoir d'achat» qui permet d'assurer la consommation des populations.

Sur cette base sont proposées les huit (8) dimensions ci-dessous :

- Revenu et Pouvoir d'achat
- Santé
- Education
- Logement
- Emploi
- Alimentation
- Vulnérabilité
- Participation à la prise de décision

Sous l'angle humain, un indicateur de pauvreté doit être significatif et éventuellement observable au niveau "individu", "ménage" ou tout au moins "collectivité locale". Il doit permettre de classer ces entités démographiques en plus ou moins pauvres, dans l'une des dimensions ci-dessus. Ainsi, il sera cherché d'abord à reconnaître un indicateur comme étant de pauvreté humaine<sup>3</sup> s'il satisfait aux deux critères suivants :

- à quelle dimension de la pauvreté humaine appartient en priorité l'indicateur analysé?

---

<sup>2</sup> Ces dimensions et la mise en évidence de l'aspect "micro" ne sont pas arbitraires. Elles sont le résultat, entre autres, d'un effort de classification des indicateurs de pauvreté poursuivi depuis plusieurs années au sein du réseau MIMAP du CRDI, réseau de chercheurs qui contribue à développer des systèmes légers de suivi de la pauvreté en plusieurs pays d'Asie et d'Afrique.

<sup>3</sup> Il doit être bien compris qu'il ne s'agit nullement d'interférer avec la définition de l'indice agrégé de pauvreté humaine du PNUD.

- l'indicateur a-t-il la propriété d'être observable et significatif au niveau "individu", "ménage" ou tout au moins "collectivité locale"?

Il est ainsi évident qu'une attention privilégiée, mais non exclusive, est portée sur des indicateurs de type "micro", par rapport à des indicateurs de type "macro".

Afin de bien faire ressortir que la définition opérationnelle proposée ci-dessus est entièrement compatible avec la conception de la pauvreté indiquée dans le CSLP, il convient de mentionner que les trois formes de pauvreté que l'on y décrit<sup>4</sup>, pauvreté de conditions de vie, pauvreté de revenu, pauvreté de potentialité, recouvrent explicitement au moins 7 des 10 dimensions ci-dessus : revenu, éducation, santé, nutrition/alimentation, emploi/travail, habitat/cadre de vie (logement), accès aux actifs productifs (terre, équipements, crédit).

Il n'y manque que "eau/assainissement", mais c'est l'un des volets importants de l'axe 2, "accès aux marchés", mais tout se retrouve dans le volet "développement des infrastructures de base " de l'axe 1, et "participation sociale", qui constitue par ailleurs l'un des volets de l'axe 2.

Concrètement, cette composante de la méthodologie se traduira d'abord par une classification des indicateurs dans les six dimensions de pauvreté humaine selon qu'ils peuvent être reconnus ou non comme indicateurs de pauvreté humaine, d'après les deux critères ci-dessous.

La pertinence de l'indicateur se base sur les critères suivants :

- Représente une des 08 dimensions de la pauvreté ;
- Significatif et observable au niveau "micro" (individu, ménage, collectivité locale) ;
- Significatif selon le genre;
- Niveau selon la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Degré d'appropriation nationale (indicateur léger ou lourd) ;
- Degré de sensibilité ;
- Représente un indicateur OMD ;
- Représente un objectif OMD ;
- Degré informatif sur la pauvreté humaine multidimensionnelle.

#### b) Opérationnalité

Dans cette même grille, on trouve les six critères suivants pour évaluer le degré d'opérationnalité de l'indicateur :

- Disponibilité ;
- Fiabilité de la méthode de mesure ;
- Qualification du personnel de collecte ;
- Clarté et stabilité de la définition ;
- Possibilité de désagrégation régionale ;
- Possibilité de désagrégation selon le milieu de résidence.

Certains critères méritent d'être explicités, ce sont les critères 4, 5, 9 et 10.

- **Critère 4 (niveau selon la GAR) :**

---

<sup>4</sup> République du Mali, CSLP final, 29 mai 2002, définition de la pauvreté, p.11.

Au Mali, comme dans tous les autres pays concernés par l'Initiative PPTE, la gestion axée sur les résultats constitue l'un des cinq principes qui sous-tendent le CSLP. « La **GAR**<sup>5</sup> est une stratégie ou méthode de gestion appliquée par une organisation pour veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation de « résultats » clairement définis. L'approche GAR est au cœur de la récente tendance internationale entourant la gestion des institutions et du lien public.

Elle force l'administration, la bureaucratie à se libérer de son obsession à l'égard des procédures en faveur d'une perspective plus large admettant des considérations de l'aboutissement éventuel de ses interventions ou gestes publics ainsi que leur impact sur la population desservie. La nature de la GAR est très constructive et affecte tous les niveaux de hiérarchie, et grâce à son mode participatif, entraîne dans son rouage la population bénéficiaire. La GAR est une philosophie, une approche, une méthode d'analyse et un mode de gestion. Elle est aussi une nouvelle culture. Elle vise à injecter une certaine mentalité axée sur l'atteinte des objectifs, une orientation de résultats ».

Les indicateurs retenus classés selon les résultats : extrants ou produits par la réalisation des activités, elles même résultant des intrants (ressources mises en œuvre par les politiques / programmes / projets), « effets » (« output » : résultats directs des actions) et « impact » (« outcome »: résultats en termes de développement ; ici réduction de la pauvreté). Si par exemple, les pouvoirs publics se fixent pour objectif d'améliorer la couverture en eau potable, ils pourraient mettre en œuvre un programme de construction de points d'eau. Le nombre de points d'eau construits en serait l'extrant. Le programme aurait pour incidence l'utilisation et l'entretien des nouveaux points d'eau, et le taux de fonctionnement et d'utilisation de ceux-ci serait l'indicateur de résultat (effet), et la proportion de la population ayant accès à l'eau potable, l'indicateur d'impact.

- **critère 5 (degré d'appropriation nationale, indicateur léger ou lourd) :**

Pour ce qui est du caractère léger ou lourd (financièrement) de l'indicateur mesuré, on utilisera une échelle d'évaluation de 1 (très léger) à 5 (très lourd) pour exprimer à quel point on croit que cet indicateur pourrait, à court ou moyen terme, être régulièrement produit par l'administration, avec les ressources du budget général. C'est ce qui est appelé le degré d'appropriation nationale. En exprimant ce jugement, il devra être tenu compte de la méthode usuelle de collecte de l'indicateur, à savoir essentiellement si l'indicateur est obtenu par la voie des statistiques courantes ou par voie d'enquêtes, et dans ce dernier cas, enquêtes légères ou lourdes.

- **critère 9 (degré informatif sur la pauvreté humaine multidimensionnelle) :**

Ce critère cherche à répondre à une préoccupation spécifique de la Cellule CSLP. L'idée qui y est recherchée est la suivante : compte tenu de l'ensemble des interventions requises pour faire "bouger" cet indicateur de façon significative, à quel point cet indicateur reflète-t-il à lui seul le niveau d'effort accompli dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté ?

- **critère 10 (Disponibilité au 31 mars) :**

Jusqu'à présent, il convient de garder présent à l'esprit que les indicateurs doivent en priorité alimenter le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du CSLP, lequel rapport doit être disponible au troisième trimestre (**juin**), afin de pouvoir servir au processus de budgétisation de l'année suivante. Il faut donc que l'indicateur soit disponible vers la fin mars, avec une période de référence qui porterait sur l'année de calendrier précédente. En regard de la structure la plus appropriée pour la production de l'indicateur, selon son mandat et son niveau d'opérationnalité, il faudra vérifier si l'indicateur peut être produit le **31 mars** au plus

---

<sup>5</sup> Cabinet Conseil Universalial (Montréal): La Gestion axée sur les résultats, Atelier de formation de base à l'intention des représentants des pays du PARSEP, Niamey, 15-18 février 2005.

tard de chaque année. Cette condition de disponibilité s'applique quelle que soit la périodicité envisagée pour l'indicateur.

## Volet 2: Critères de sélection des indicateurs sous l'approche environnementale

Il convient, avant toute chose, de définir le mot environnement en vue de partager toutes les notions qui en découlent. En effet, la problématique de l'intégration des questions environnementales dans le CSLP a mis en évidence que la première génération du CSLP n'a pas pris suffisamment en compte ce secteur qui, de par sa nature, revêt un caractère transversal et multisectoriel. En effet, l'environnement se définit comme « L'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs socio-économiques, moraux et intellectuels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur le développement du milieu, des êtres vivants et des activités humaines.

Dans un sens plus large, cette définition recouvre plusieurs dimensions de l'environnement qui sont i) sa dimension socio-culturelle, ii) sa dimension économique, et, iii) sa dimension écologique.

### Dimension écologique

La dimension écologique se rapporte aux milieux naturels et artificialisés (transformés par l'homme). Ces milieux constituent des systèmes écologiques ou écosystèmes. L'écosystème regroupe à la fois les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent de même que les interactions réciproques entre le milieu et les êtres vivants. L'on distingue alors écosystèmes naturels que sont l'air, l'eau, le sol, les animaux et les végétaux. Cet ensemble constitue les ressources naturelles vivantes et non vivantes.

### La dimension socio-culturelle

Cette dimension regroupe l'ensemble des activités de l'homme liées à sa santé, son éducation, ses coutumes, ses traditions, son logement, son emploi.

### Dimension économique

Se rapporte à l'exploitation des ressources vivantes et non vivantes pour la satisfaction des besoins de l'Homme. Pour ce faire, les êtres humains ont aménagé les milieux naturels en écosystèmes aménagés ou artificialisés (écosystèmes urbains, écosystèmes industriels et écosystèmes agricoles et pastoraux).

Ces trois dimensions recouvrent la nature holistique, systémique et donc globale de la notion d'environnement. Il est donc loisible de se rendre compte que le concept « environnement » est le plus souvent limité à sa dimension écologique, et donc ressources naturelles. Ceci n'est donc pas le cas comme cela vient d'être démontré plus haut. Ces confusions sont à l'évidence, une des raisons qui ont entraîné des choix inappropriés des indicateurs dans le CSLP.

Fort de tout ce qui précède, l'aspect environnemental, dans son sens *sensu lato*, sera intégré à l'élaboration des indicateurs recherchés par le choix de critères appropriés. Cette intégration se fera à travers les déterminants liés à l'environnement. Ces déterminants environnementaux sont conçus à partir des enjeux environnementaux découlant de la synthèse opérée dans le document sur le Profil environnemental du Mali (Commission Européenne, 2006). Ces enjeux sont énoncés ci-dessous :

- La croissance démographique ;
- La pauvreté ;
- L'exode rural ;
- La déforestation ;
- L'agriculture non adaptée et l'extension des zones agricoles ;
- Le surpâturage ;
- Les feux de brousse ;
- La dégradation des sols ;
- L'ensablement des fleuves ;

- Les sécheresses récurrentes et l'aridité croissante du climat ;
- La surexploitation des ressources en eau ;
- La pollution de l'eau ;
- La pollution de l'air ;
- La mauvaise gestion des déchets solides ;
- Le braconnage ;
- La pêche abusive.

A l'analyse de ces enjeux environnementaux, l'on peut les classer comme éléments de *la dégradation de la base des ressources naturelles* (déforestation, agriculture non adaptée et extension des zones agricoles, surpâturage, feux de brousse, dégradation des sols), *la mauvaise gestion de l'eau et les problèmes liés à l'assainissement* (pollution de l'eau, mauvaise gestion des déchets solides), le problème *particulier de la pollution de l'air, la fragilité écologique et les catastrophes naturelles* (ensablement des fleuves, sécheresses récurrentes et l'aridité croissante du climat) et enfin *l'accès à l'information en matière d'environnement* pour tous les enjeux identifiés.

Ces six (6) éléments représentent les déterminants environnementaux qui seront ainsi liés aux différentes dimensions de la pauvreté.

Les critères identifiés pour la sélection et l'élaboration des indicateurs environnementaux sont :

#### a) Pertinence

- validité ;
- pertinence politique ;
- contextualisation ;
- sensibilité aux changements ;
- facilité d'utilisation ;
- CSCR, OMD, GAR, politiques environnementales, plans.... ;
- degré d'appropriation nationale (indicateur léger ou lourd) ;
- degré informatif sur la pauvreté humaine multidimensionnelle.

#### b) degré d'opérationnalité

Dans cette même grille, on trouve les 5 critères suivants pour évaluer le degré d'opérationnalité de l'indicateur :

- solidité analytique ;
- mesurabilité ;
- fiabilité ;
- coûts modérés/disponibilité ;
- comparabilité ;
- qualification du personnel de collecte.

Dans le cadre de cette étude, la faisabilité de la mise en œuvre du suivi des indicateurs précédemment sélectionnés sera appréciée à travers une grille d'évaluation constituée des éléments suivants :

- La mesurabilité des données : il n'y a pas de contraintes techniques, ni de difficultés majeures qui empêchent d'effectuer les mesures souhaitées ;
- La disponibilité des données : les données existent et peuvent être collectées ;
- L'accessibilité : les données sont effectivement collectées et peuvent être fournies dans des délais et à des coûts acceptables pour les utilisateurs ;
- La fiabilité des données : la qualité (pression et exhaustivité) n'est pas mise en défaut par les utilisateurs.

La méthode d'évaluation consiste donc fondamentalement à vérifier, au niveau des sources de données, la satisfaction ou non des critères (mesurabilité, disponibilité, fiabilité et accessibilité) pour chaque indicateur ou groupe d'indicateurs. Dans chaque thématique/domaine, l'évaluation commence par une brève description des données collectées et des principales contraintes des systèmes d'information existants, puis expose la matrice d'évaluation et ensuite déduit le résultat d'évaluation.

La phase d'identification des indicateurs environnementaux est axée sur la recherche et un diagnostic des paramètres évolutifs des ressources naturelles. A ce niveau, la phase d'identification est compensatoire à l'étude des documents de politiques environnementales nationales. Cependant, nous pouvons tester certains indicateurs environnementaux comme pertinents au regard des thématiques environnementales et des domaines et/ou des axes prioritaires dont ils découlent. Ces indicateurs sont nombreux du fait que le Mali est un pays qui couvre plusieurs écosystèmes et doit faire face à de multiples enjeux environnementaux liés à l'axe stratégique de développement économique (mines, pêche, agriculture, élevage).

Bien entendu, dans ce contexte, tous les indicateurs identifiés à ce stade-ci ne peuvent être suivis. Toute fois, il est important dans la démarche de l'étude de s'appuyer sur une large base d'informations potentielles, à travers une liste d'indicateurs Pauvreté- Environnement étroitement liés aux thématiques prioritaires du Mali.

Dans l'état actuel des choses, et selon diverses études réalisées au cours des dernières années (ECOWAS 2006 ; Commission Européenne, 2006), le socle des indicateurs environnementaux proposés par les Nations Unies (22 indicateurs dont ceux des OMD) ne sont renseignés qu'à moins de 50 % et l'information lorsqu'elle existe remonte à 5 à 10 ans (voire plus). A ce stade, proposer des indicateurs repose donc en partie sur des hypothèses de bon fonctionnement et de mise en place effective des ressources affectées aux structures productrices. La conséquence en terme d'indicateurs est bien sûr le fait que, pratiquement, les seuls indicateurs vraiment « renseignables » sont des indicateurs de réalisation comme ceux utilisés actuellement dans le CSCR.

## 2.2. Analyse des politiques sectorielles

### 2.2.1. Bref rappel du CSLP et du CSCR (CSLP II)

Le défi auquel le Mali est confronté est la création de richesses à travers une croissance forte et soutenue en vue de redistribuer la richesse pour le bien-être des populations. En effet, une croissance forte de 7% devra être obtenue par an par la génération de richesses et la création d'emplois à travers les secteurs porteurs que sont les productions rurales (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie, fruits et légumes), le secteur des mines et de l'énergie et celui des biens et services (commerce, tourisme, culture et NTIC).

Pour relever ce défi, le Mali devra i) *maîtriser la croissance démographique*, et assurer la redistribution de la richesse en vue de réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base, ii) *améliorer le fonctionnement de l'administration publique* par des réformes institutionnelles telles que la décentralisation et la déconcentration, la gouvernance démocratique (démocratie, lutte contre la corruption, construction de l'état de droit), la gouvernance économique (microfinance et secteur privé), et l'amélioration du secteur social (éducation, santé, eau potable, formation, emploi et lutte contre le VIH-SIDA), iii) *décentraliser l'action publique vers le niveau local* en procédant au développement territorial, à l'aménagement du territoire afin de permettre la mise en valeur des potentialités économiques, humaines et environnementales existantes, à l'atténuation des contraintes et déséquilibres territoriaux et la dynamisation des économies locales, iv) et enfin, *mettre en cohérence les stratégies nationales (Etat) avec les priorités locales (Collectivités territoriales)* par l'amélioration des conditions de production dans les zones rurales, la création de pôles de développement attractifs et l'atténuation de l'exode rural des jeunes.

Mais ces attentes se sont soldées par le faible niveau de réduction de la Pauvreté constaté par l'insuffisance du taux de croissance, la répartition inégale des fruits de la croissance, le faible niveau d'accès aux services sociaux de base et la faible maîtrise de la croissance démographique.

Face à cette situation, une nouvelle génération de cadre de lutte contre la pauvreté a vu le jour, à savoir le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui s'est donné pour ***objectif global d'impulser une croissance forte et soutenue (environ 7% par an) et de réduire, de manière significative, la pauvreté en portant une attention particulière sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réformes du secteur public (consolidation de la bonne gouvernance politique et économique) qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives du secteur privé.***

De manière spécifique, le CSCR vise à i) ***accélérer la croissance économique à travers notamment le développement des filières de productions rurales et minières, et, ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers la poursuite des efforts entrepris dans les secteurs sociaux et leur renforcement grâce aux réformes liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).***

Pour atteindre ces objectifs, le CSCR propose trois orientations stratégiques qui sont, i) le développement des infrastructures et du secteur productif, ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles, et enfin, iii) le renforcement du secteur social.

## 2.2.2. Analyse des domaines d'interventions prioritaires adoptés dans le CSCR

### Sécurité alimentaire et développement rural

Cet axe énonce la protection et la sauvegarde de l'environnement comme défi à relever pour le développement rural même si cela n'apparaît pas aussi clairement dans le cas de la sécurité alimentaire. De plus, toutes les actions identifiées pour la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui s'est ajoutée au Schéma Directeur pour le Développement Rural (SDDR) ont des impacts non négligeables sur l'environnement et les ressources naturelles (Développement des filières de production agricole, pastorale, piscicole et forestière).

Il est aussi mentionné dans cet axe que la croissance du secteur rural mettra l'accent sur « le développement des céréales sèches, du riz, du coton, des fruits et légumes et enfin du bétail-viande ». Une des forces de la stratégie repose sur la mention faite en matière de maîtrise de l'eau et de meilleure gestion des ressources naturelles (notamment des sols) pour minimiser la vulnérabilité aux aléas climatiques. Tous ces énoncés doivent être traduits de manière concrète par des actions vigoureuses en raison des impacts négatifs du développement agricole sur l'environnement et les ressources naturelles. En effet, la production de céréales, par exemple, permet de satisfaire les besoins alimentaires. Mais, sa production peut se faire au détriment de l'environnement, en provoquant, notamment, une érosion des sols et une diminution des réserves en eau.

### Mines

Ce secteur constitue véritablement un élément moteur de l'économie constituant le premier produit d'exportation et la deuxième source d'entrée de devises pour le Mali. Mais, les défis à relever ici portent sur i) la sauvegarde de l'environnement et sa restauration dans les zones d'exploitation de l'or, ii) la protection des populations et des animaux vivant dans les zones de mines d'or en exploitation comme cela est mentionné dans le CSCR. La stratégie proposée en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles, repose sur la « gestion de l'environnement pour minimiser les impacts négatifs sur les populations et le milieu écologique ». Cet énoncé devra se traduire en terme d'utilisation de l'EIE comme outil de gestion de l'Environnement.

### Energies

Les besoins sont mentionnés pour cet axe important de soutien à la croissance. Mais, en ce qui concerne les défis identifiés, il n'est pas fait mention, de manière explicite, ni des défis en matière de dégradation de l'environnement, ni de stratégies tendant à sa protection.

### Transports

Le principal défi du secteur apparaît clairement dans le CSCR, à savoir, l'opérationnalisation de l'unité environnementale des projets routiers. La stratégie relative à l'assainissement et à la modernisation du parc de véhicules de transports publics procède de la volonté des pouvoirs publics de prendre en compte la protection de la santé des populations contre les pollutions par les gaz des véhicules.

### Décentralisation et déconcentration

Ces éléments essentiels de l'axe relatif à la consolidation de la réforme des administrations publiques fait effectivement mention de la volonté de développer les potentialités et les ressources locales, dans le respect de l'environnement, toutes choses qui participent à l'objectif d'un développement humain équilibré et durable du pays. En matière d'impact de cet axe, sur la protection de l'environnement, l'on peut estimer que cela peut être résolue à travers le renforcement des capacités des élus et des techniciens locaux en matière d'intégration de l'environnement dans le développement économique et social impliquant tous les acteurs (administration, population, ONG, opérateurs économiques, etc.).

### Le renforcement du secteur social

Cet axe repose sur, i) la création et la promotion d'emplois durables, ii) le développement de l'accès aux services sociaux de base, et, iii) la lutte contre le VIH/SIDA. La force de cet axe réside dans l'énoncé sur la prise en compte de la problématique environnementale, de la politique d'aménagement du territoire, de la maîtrise de l'accroissement démographique avec un paidoyer auprès des décideurs politiques et des leaders d'opinion et enfin, la problématique des importants flux migratoires externes et internes.

### Environnement et ressources naturelles

Les principaux documents de politique ou de plan d'action dans le domaine de l'environnement sont :

- La Politique Nationale de protection de l'environnement (1998) ;
- La Politique Nationale de l'Assainissement avec ses cinq (5) axes stratégiques ;
- La stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (mars 2000) ;
- Le plan d'action national relatif aux zones humides ;
- Le plan national d'accès à l'eau ;
- La politique nationale forestière ;
- La politique nationale de l'Energie.

L'analyse de ces documents n'a pas été facile, la cohérence entre les objectifs, les résultats attendus n'étant pas évidente. Seule la stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable dispose d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui rend l'approche du secteur relativement aisée : les objectifs sont clairs, les résultats sont précis et les cibles indiquées. Pour les autres secteurs, il a tété beaucoup fait appel à une étude de synthèse réalisée en 2006 par la Commission Européenne sur le Profil Environnemental du pays.

#### ➤ *Le sous-secteur eau et assainissement*

Ce sous secteur ne couvre que les aspects eau potable et traitement des eaux, les aspects d'hydraulique agricole et de ressource en eaux sont gérés par l'Agriculture. Grâce à l'élaboration du CDMT, on dispose pour ce sous secteur d'une matrice complète qui fait ressortir les objectifs, les résultats attendus, la stratégie et les actions.

➤ *Le sous-secteur ressources naturelles*

Ce sous secteur inclut bien sûr les aspects ressources naturelles *stricto sensu* mais aussi les aspects pollutions qui, bien que pouvant se définir comme un sous secteur à part, présente les mêmes caractéristiques que le sous secteur ressources naturelles

A la lecture de la revue 2007 du CSLP, ce sous secteur (par ailleurs très vaste) tente actuellement de définir des stratégies, en dehors du plan d'action sur les zones humides et la gestion du fleuve Niger. Les actions notées concernent essentiellement la poursuite des transferts de compétence entre l'Etat et les collectivités locales en matière de gestion environnementale et le renforcement de la prise en compte des problèmes environnementaux dans les actions sectorielles (Etudes d'Impact Environnemental).

Donc contrairement à d'autres secteurs sur lesquels l'implication gouvernementale est très forte en terme de financement et d'input, son implication sur la gestion des ressources naturelles va de plus en plus se limiter aux aspects législatifs et réglementaires et sur le respect de ceux-ci : il n'existera donc difficilement un lien direct et logique entre un programme d'action et des réalisations sur le terrain. Les seuls éléments mesurables de la politique sont donc constitués des textes, du soin apporté à leur diffusion, des contrôles éventuellement effectués (respect de la mise en œuvre des EIE et du cahier des charges, suivi des aspects juridiques comme les plaintes ou les conflits environnementaux).

Du côté de l'information, le STP/CIGQE poursuit l'élaboration d'une base de données qui contient potentiellement l'ensemble des indicateurs usuels concernant ce sous secteur (ainsi d'ailleurs que de nombreux autres) mais dont la plupart, faute d'informations, ne sont pas renseignés. Par ailleurs, des rapports nationaux sur l'état de l'environnement sont réalisés par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Par ailleurs, il vient d'être créé récemment une CPS Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat, qui a en charge la coordination statistique des secteurs couverts.

### 2.2.3. Les indicateurs environnementaux

Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté mettra en œuvre un certain nombre de programmes et projets qui vont être exécutés dans le milieu environnant. Il est donc à craindre que ces initiatives aient plus ou moins des effets délétères sur les différentes composantes de l'environnement. Face à cette situation de la dégradation de l'environnement, il est nécessaire de collecter les informations sur l'état de l'environnement et de les traduire dans une forme qui soit compréhensible afin de faciliter la prise de décision, c'est-à-dire en indicateurs environnementaux.

Un certain nombre de cadres analytiques peut être utilisé pour mettre en évidence les indicateurs environnementaux. Il s'agit du Modèle Pression/Etat/Réponse. Il met en évidence les relations de cause (Pressions) à effet (Etat) d'un environnement donné et enfin les actions des individus et de la société (Réponses). Ce modèle sera utilisé pour mettre en évidence les différents indicateurs environnementaux d'autant plus qu'il a servi de base de travail pour le projet d'installation d'une architecture du système national de gestion de l'information environnementale au Mali.

Selon ce cadre analytique, les êtres humains exercent une pression sur l'environnement et cette pression suscite une modification de l'état ou des paramètres de l'environnement à laquelle la société réagit par des politiques et des programmes visant à prévenir, à atténuer ou réparer les dégâts environnementaux.

En plus du Modèle Pression/Etat/Réponse, il faut signaler l'existence de celui du PNUE, qui fait appel aux " forces motrices et à l'Impact "

#### Indicateurs de pression

Ce sont les forces sous-jacentes telles que la croissance démographique, la consommation ou la pauvreté. Ces pressions sont considérées d'un point de vue de l'action politique, comme le point de départ pour s'attaquer aux problèmes environnementaux.

#### Indicateurs d'état

La notion d'état renvoie aux paramètres de l'environnement résultant des pressions indiquées ci-dessus, comme par exemple le niveau de pollution de l'air, la dégradation des terres ou le déboisement. L'état de l'environnement affectera, à son tour, la santé et le bien-être de l'homme de même que le tissu socio-économique.

#### Indicateurs de réponse

Le volet réponse du modèle PER correspond aux mesures prises par la société pour atténuer ou prévenir les impacts négatifs sur l'environnement, corriger les dégâts qu'il subit ou protéger les ressources naturelles. Les réponses peuvent comprendre des mesures réglementaires, des dépenses consacrées à l'action environnementale ou à la recherche, les préférences de l'opinion publique et des consommateurs, les changements de stratégies de gestion et la fourniture d'informations sur l'environnement.

### 2.3. Mode de présentation des résultats

Le travail procède ensuite à l'élaboration des indicateurs spécifiques en croisant chaque déterminant environnemental lié à la dimension de la pauvreté correspondante (Figure 1).

#### **Figure 1** : Liens entre dimensions de la pauvreté et déterminants environnementaux (Cas du Mali)

Dans le cadre de cette étude relative aux liens E/P, il faut avoir à l'esprit que ces liens doivent être directs, et donc de premier niveau. Cette vision explique les liens proposés dans le diagramme ci-dessous.

Les liens doivent être directs, c'est-à-dire que les déterminants environnementaux identifiés doivent refléter la satisfaction de la dimension de la pauvreté concernée. A cet effet, la « Qualité de la base des ressources (terre, eau, ressources forestières) » permet, de manière directe, d'augmenter les revenus et le pouvoir d'achat. A contrario, « l'accès à l'information » ne permet pas forcément d'augmenter les revenus, le pouvoir d'achat, voir même les besoins essentiels que sont l'emploi et le logement.

Sur cette base, l'analyse de la figure 1 montre que si la « qualité de la base des ressources terre, eau » est assurée, les pauvres peuvent augmenter leurs revenus et leur pouvoir d'achat. De même, l'accès aux ressources naturelles permet d'augmenter le pouvoir d'achat et les revenus, d'être en bonne santé (utilisation des plantes médicinales, d'eau potable pour la consommation humaine), d'avoir un emploi (vente des produits secondaires de la forêt tels que les fruits, certaines feuilles et écorces, du bois pour la cuisson des aliments et le chauffage de l'eau, etc.), un logement relativement décent.

L'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement (individuels et/ou collectifs) permet aussi d'assurer une alimentation saine et une hygiène sanitaire de qualité. Une bonne qualité de l'air est aussi synonyme d'une santé satisfaisante, en l'occurrence la limitation, voire la disparition des Infections Respiratoires Aigües (IRA) et de l'asthme.

Les catastrophes naturelles sont un enjeu majeur pour les populations pauvres qui sont les plus vulnérables à ces fléaux. De même, la fragilité écologique est aussi source de problème pour ces populations pauvres qui n'ont généralement pas les moyens nécessaires pour y faire face.

L'accès à l'information permet aux populations pauvres d'être moins vulnérables et de faire entendre leurs voix sur la prise de décision par rapport à toutes les initiatives mises en œuvre pour assurer un développement qui soit équitable pour tous.



## 2.4. Analyse des liens entre Environnement et Pauvreté

Les liens sont mis en évidence en se référant au document sur le Profil Environnemental du Mali (Commission Européenne, 2006). Les données relatives à chaque dimension de la pauvreté proviennent par conséquent de cette référence documentaire.

En prélevant des ressources de l'environnement pour assurer les revenus et augmenter le pouvoir d'achat, les populations peuvent dégrader la qualité de l'eau, des sols et de l'air. En le faisant, ces populations peuvent entraîner la diminution, voire la disparition des espèces fauniques et floristiques, ce qui a pour effet de porter atteinte, de manière drastique, à la diversité biologique dont l'intérêt n'est plus à démontrer (intérêts à la fois éthique, spirituel, industriel, médicinal et écologique). Cette situation est illustrée par les informatives relatives au cas spécifique du Mali présentées ci-dessous.

### 2.4.1. Revenu et Pouvoir d'achat

La base des ressources naturelles (sols, forêts, eaux) est transformée par les populations pauvres pour produire des biens en vue d'assurer leurs consommations par l'acquisition de revenus, ce qui améliore leur pouvoir d'achat. Ces déterminants environnementaux sont représentés par les terres agricoles, l'élevage, les ressources halieutiques, les ressources ligneuses et non ligneuses et la chasse.

#### La terre

L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui occupe 80 % de la population. Environ 37 % du territoire national, surtout dans le Sud, sont cultivés alors que le pâturage est pratiqué sur environ 79 % du territoire. Cette extension des zones cultivées, l'augmentation des cultures industrielles (notamment le riz et le coton) et le déplacement progressif de la zone pastorale vers le Sud, à cause du phénomène de désertification, amplifient fortement la pression sur les terres arables et les sols marginaux. Les estimations ont montré que la superficie des terres cultivées augmenterait en moyenne annuellement de 4,7 %. Cette pression se manifeste par la surexploitation des sols liée à la réduction de la zone de jachère et la durée des jachères, ainsi qu'à une concurrence croissante entre l'agriculture et le pâturage.

La surexploitation des sols se traduit par leur appauvrissement, leur érosion et leur ensablement progressifs. La perte moyenne annuelle des revenus agricoles due à l'érosion est estimée à 4.239 Fcfa/ha en zone sahélienne et s'élève jusqu'à 90.000 Fcfa/ha en zone soudanienne, selon les cultures et les pentes du terrain.

#### Le bois

Au Mali, le *bois-énergie* (bois de feu, charbon de bois) constitue la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments et les besoins énergétiques secondaires, et contribue pour 90% dans le bilan énergétique national. Selon les estimations de l'An 2000, près de 7 millions de tonnes de bois-énergie en total équivalent bois sont prélevées du domaine forestier chaque année à des fins énergétiques. Ceci correspond à un *déboisement* de près de 600.000 ha équivalent au potentiel annuel de régénération. Comme la potentialité annuelle de régénération n'est pas toujours réalisée à 100%, la couverture végétale est marquée par une diminution réelle de la superficie boisée annuelle d'environ 100.000 ha. Cette tendance à la dégradation est amplifiée par l'aridité croissante, les prélèvements pour la consommation énergétique, la pharmacopée traditionnelle, les défrichements, le pâturage et les feux de brousse.

Après la sécheresse de 1974, l'approvisionnement en bois de feu est devenu problématique. Cette sécheresse a entraîné une détérioration de l'agriculture, et par conséquent une forte migration des populations vers les centres urbains.

Cette concentration des populations en milieu urbain créa alors une forte demande en bois-énergie.

Un secteur économique relativement dynamique s'est constitué en professionnalisant les activités d'exploitation, de transport et du commerce de bois-énergie. Ainsi, l'exploitation du bois-énergie est devenue

la deuxième activité des paysans après l'agriculture, dans les zones d'approvisionnement des centres urbains s'étendant jusqu'à 200 km autour de Bamako et 150 km autour de Ségou. Il faut aussi signaler que les besoins en bois de service et d'œuvre sont satisfaits par de petites scieries et des commerçants disposant de moyens d'exploitation mécanisée mais dont l'activité se fait en dehors de toute forme de gestion durable.

Enfin, l'exploitation des *produits forestiers non ligneux* comme le néré, le karité et les fruits sauvages est importante en milieu rural. Ces produits sont vendus sur le marché local ou exportés vers les pays voisins. Les recettes de ces produits vendus alimentent le revenu familial et servent à couvrir certains besoins financiers lors des périodes difficiles (sécheresse, soudure, etc.).

### L'élevage

L'élevage, surtout extensif, traditionnel, souvent transhumant, sur les pâturages naturels est l'activité économique la plus importante après l'agriculture. Avec un cheptel estimé à 6.497.000 têtes de bovins et 16.045.000 d'ovins, et caprins, les besoins en fourrage dépassent largement la capacité des zones de production. Ce surpâturage provoque une diminution des couvertures végétales naturelles et favorise l'érosion et la dégradation des sols. C'est pourquoi, l'on observe au Mali une forte concentration autour des points d'eau et une concurrence croissante entre agriculture et élevage.

La dégradation des ressources végétales est également fortement amplifiée par les feux de brousse à tel point que les estimations des années 90 montrent que la superficie brûlée chaque année entre septembre et mars est d'environ 9.191.400 ha, soit 7,4% du territoire national.

### La pêche

Le secteur de la pêche demeure un des piliers de l'économie nationale et représente environ 4,2% du PIB. Il regroupe près de 500.000 personnes, soit 7,2% de la population active et alimente le budget de l'Etat et des Collectivités locales (environ 90 milliards Fcfa par an). La pêche malienne est uniquement de type artisanal et est pratiquée sur tous les plans d'eau (fleuves, lacs, mares, barrages hydroélectriques et barrages agropastoraux, plaines inondables, etc. Le Mali est ainsi un grand producteur de poissons d'eau douce avec pour principales espèces pêchées les carpes et les capitaines. Le pays exporte en moyenne 5.600 tonnes par an de poissons fumés et séchés de façon traditionnelle vers les pays voisins. La pêche couvre globalement la demande intérieure estimée à 10,5 kg/an/habitant, contre 7,8 kg/an/habitant pour la viande.

Les ressources halieutiques sont menacées par la perte d'habitat dû à l'ensablement progressif des milieux aquatiques causé par l'érosion et la pollution d'origines diverses des eaux. Cela entraîne, notamment, la contamination des poissons, ressources alimentaires et péculiaires importantes pour les communautés, et particulièrement les plus pauvres.

### La chasse

Les Maliens ont une forte tradition de la chasse. La faune sauvage joue aussi un rôle important dans la vie socio-économique et culturelle. C'est un sous-secteur porteur et couvrant les domaines comme la pharmacopée, la sécurité alimentaire, le commerce et l'artisanat. La chasse rapporte près de 400 millions de Fcfa/an au budget de l'Etat par la vente des permis et les taxes sur les trophées.

L'insuffisance de contrôles efficaces sur la chasse et la consommation/vente de son produit font que pratiquement toute la grande faune a aujourd'hui disparu du Mali. Malgré cette situation, le pays dispose encore de quelques zones naturelles relativement préservées de l'influence anthropique. Ce sont i) le Gourma qui abrite une population d'éléphants estimée à 350 individus, ii) le Delta intérieur du Niger pour les oiseaux aquatiques, iii) les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents qui abritent encore des populations d'hippopotames, de crocodiles et surtout de lamantins, iv) la zone le long de la frontière guinéenne qui abrite la plus grande population de chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest et une population résiduelle d'élands de Derby.



Tableau1 : indicateurs de la dimension Revenu et Pouvoir d'achat

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
<i>Revenu/pouvoir d'achat</i>	<i>Terres agricoles</i>	1. Pourcentage de personnes vivant de l'agriculture (par région, sexe et âge)	Etat
		2. Pourcentage de terres dégradées par l'érosion (t/ha/an)	Pression
		3. Perte de terres arables due à la conversion à d'autres usages (ha/an)	Pression
		4. Nature, quantité et coûts des engrais utilisés	Pression/Etat
		5. Nature, quantité et coûts des pesticides utilisés	Pression/Etat
		6. Evolution de la pluviométrie annuelle	Etat
	<i>Forêts</i>	7. Taux de déforestation (ha/an)	Pression/Etat
		8. Evolution de la production de bois énergie (quantité et valeur monétaire)	Etat
	<i>Elevage</i>	9. Evolution de la production (type, quantité et valeur monétaire)	Etat
		10. Pourcentage d'éleveurs par rapport aux actifs	Etat
		11. Evolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs	Pression
		12. Proportion de formation végétale dégradée par le surpâturage	Pression
	<i>Pêche</i>	13. Evolution de la production halieutique (quantité et valeur monétaire)	Etat
		14. Pourcentage de pêcheurs par rapport aux actifs	Etat
	<i>Chasse</i>	15. Pourcentage de chasseurs par rapport aux actifs	Etat
		16. Pourcentage de chasseurs par rapport aux actifs	Etat

#### 2.4.2. Environnement et Besoins essentiels

##### Education

Le taux de scolarisation a augmenté sur la période 1991-2003 et atteint 67,7% en 2003. Mais, la proportion d'analphabètes, surtout en milieu rural et chez les femmes, est particulièrement élevée. Seulement 17% de la population âgée de 15 ans et plus savaient lire et comprendre un message écrit en 2001, huit femmes sur dix ne savaient ni lire ni écrire.

Tableau 2 : indicateurs de la dimension Education

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Education	<i>Accès à l'information en matière d'environnement</i>	17. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an (R)	Etat/Réponse
		18. Taux d'alphabétisation des adultes (R)	Etat/Réponse

### Santé

Le taux de couverture sanitaire est de 43% dans un rayon de 5 km. Le taux de vaccination infantile est de 52% et la mortalité infantile de 122,2 pour mille. Le nombre d'habitants par médecin est de 16.000, l'espérance de vie à la naissance est seulement de 58 ans. Dans les centres urbains, une augmentation des maladies pulmonaires est constatée. A certains endroits, l'eau utilisée pour l'alimentation est polluée par des substances chimiques et bactériologiques provoquant des maladies hydriques (choléra, diarrhées,...).

L'accès à *l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement*, bien qu'en hausse, n'est pas encore satisfaisant. Selon les enquêtes effectuées, uniquement 15,7% à 55,3% de la population a accès à l'eau potable en milieu rural et entre 43,8% et 86,6% en milieu urbain. Dans les villes, les caniveaux sont généralement à ciel ouvert et reçoivent directement des eaux des fosses septiques. Les eaux d'égouts sont mal drainées et leur stagnation favorise le développement des parasites.

Par ailleurs, la combustion incomplète des *déchets solides ménagers*, à laquelle s'ajoutent les émanations du bois de chauffe, des usines et des véhicules à moteur (souvent vieillissants) dans les centres urbains, est à l'origine de la *pollution de l'air* environnant comme les particules solides (aérosols), le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les hydrocarbures. Cette pollution existe particulièrement à Bamako où les niveaux de pollution de l'air sont de plus en plus élevés et ont des conséquences sur la santé publique, avec l'augmentation des IRA (Infections Respiratoires Aiguës).

Tableau 3 : indicateurs de la dimension Santé

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Santé	Eau et assainissement	19. Pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable	Etat
		20. Pourcentage de ménages sans équipements d'assainissement	Etat
		21. Consommation d'eau per capita/jour (litres)	Etat
		22. Pourcentage d'eau traitée	Réponse
	Gestion des déchets solides	23. Pourcentage de ménages bénéficiant du ramassage des déchets	Réponse
		24. Fréquence du ramassage des déchets	Réponse
	Qualité de l'air	25. Evolution des concentrations de l'air ambiant en polluants atmosphériques	Etat
		26. Emission de gaz à effet de serre	Etat

### Habitat et cadre de vie

Généralement les populations occupent des parcelles d'habitation sans le moindre aménagement ou équipement de première nécessité comme, les ouvrages d'assainissement collectifs et les caniveaux, les collecteurs et le réseau d'égouts etc. Dans la plupart des centres urbains et à cause du manque de drainage, des dépressions se forment pendant l'hivernage, constituant des gîtes larvaires, sources de contamination. De plus, les *quartiers spontanés et non aménagés* constituent un handicap pour réaliser des opérations d'assainissement optimales et entravent même l'accès des véhicules de collecte des déchets.

Tableau 4 : indicateurs de la dimension Habitat et cadre de vie

T

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Habitat et cadre de vie	Habitat informel	27. Pourcentage de logements informels pour 1000 habitants	Etat
	Habitat décent (taux de couverture)	28. Pourcentage de logements formels pour 1000 habitants	Etat
		29. Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (propriétaires ou locataires)	Réponse

### Emploi

Le contexte défavorable des déterminants liés à la qualité de l'environnement est accentué par le manque d'emplois en milieu rural en raison de l'inexistence avérée d'entreprises artisanales et/ou industrielles. Le même problème se pose aussi en milieu urbain, avec en plus le chômage galopant. Les indicateurs environnementaux se réfèrent ici à l'évolution du nombre d'emplois créés pour les déterminants environnementaux tels que la production végétale, l'élevage, la pêche, l'industrie, les mines, l'énergie, l'écotourisme, l'artisanat, le sport et les NTIC.

Tableau 5 : indicateurs de la dimension Emploi

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Emploi	<i>Production végétale</i> <i>Elevage</i> <i>Pêche</i> <i>Industrie</i> <i>Mines</i> <i>Energie</i> <i>Ecotourisme</i> <i>Artisanat</i> <i>Sport</i> <i>Culture</i> <i>NTIC</i>	30. Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activités	Etat
		31. Taux de chômage par secteur d'activités	Etat

NB : E= Etat, P=pression, R= réponse

#### 2.4.3. Vulnérabilité et catastrophes naturelles

Cette dimension de la pauvreté est d'autant plus importante que ce sont les populations pauvres qui sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Au Mali, les risques de catastrophes naturelles tels que les

*sécheresses, les inondations et le risque tectonique* constituent de réels problèmes surtout pour les populations défavorisées. En effet, les sécheresses des années 1974, 1980 et 1994 sont encore présentes dans les esprits et le problème fondamental de l'environnement au Mali est la désertification généralisée, résultante de pratiques d'exploitations irrationnelles des ressources naturelles, combinée aux effets de sécheresse qu'elle continue d'aggraver. Les inondations sont fréquentes chaque année. En 2003, les inondations ont tué 20 personnes, détruit 6052 habitations, inondé 12.000 ha de champs et détérioré des routes et des ponts. Les dégâts ont été estimés à 5,9 millions d'Euros, soit environ 4 milliards de Fcfa. Les principales causes des inondations sont dues à l'effet combiné i) de pluies exceptionnelles, ii) du débordement des cours d'eau, iii) à l'installation anarchique des populations dans les zones de servitude des cours d'eau, à la nature des matériaux de construction en grande partie en banco, iv) au non respect des normes de construction. Les *invasions acridiennes (criquets pèlerins)* sont relativement fréquentes et leur impact sur les plantations est important. Les risques tectoniques associés, d'une part, à la faille de N'Bouna sur la dorsale Nubio-soudanaise qui produit du méthane agissant sur la savane herbacée, et d'autre part, aux fumerolles émanant dans la région de Tombouctou (lac Faguibine). Enfin, Les risques de séisme sont latents avec quelques soubresauts de tremblement de terre en Guinée (1967) et ressentis dans le cercle de Kéniéba.

**Tableau 6** : indicateurs de la dimension Vulnérabilité et catastrophes naturelles

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Vulnérabilité	<i>Sécheresse</i>	32. Evolution du nombre de personnes en situation de déficit alimentaire aigu	Etat
		33. Pourcentage de décès en fonction de la population de pauvres (Régions soumises à la sécheresse intense)	Etat
		34. Pourcentage de populations déplacées en fonction du nombre d'habitants des Régions soumises à la sécheresse intense	Etat
	<i>Inondations</i>	35. Pourcentage de victimes par rapport à la population du Mali	Etat
		36. Pourcentage de personnes vivant dans les zones inondables	Etat
		37. Pourcentage de personnes ayant perdu leurs logements	Etat
		38. Valeur monétaire des dommages subis	Etat
	<i>Invasions acridiennes</i>	39. Fréquence d'apparition des criquets pèlerins	Etat
		40. Pourcentage de terres de cultures perdues (par type de culture) par rapport à la superficie de terres cultivées	Etat
	<i>Tremblement de terre</i>	41. Fréquence des tremblements de terre	Etat
		42. Valeur monétaire des dommages subis	Etat
		43. Pourcentage des personnes vivant dans les régions soumises au tremblement de terre	Etat

#### 2.4.4. Participation à la prise de décision

Il est signalé dans le CSCRП que « l'implication effective de la société civile à la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement pour, à terme, être un partenaire crédible et constituer un réel contre-pouvoir susceptible d'influencer les actions et les décisions de façon constructive aux niveaux national et local ». Pour ce faire, Gouvernement vise à lancer un vaste programme de renforcement des capacités de la société civile comme une composante essentielle du CSCRП.

**Tableau 7** : indicateurs de la dimension Participation à la prise de décision

Dimension de la Pauvreté	Déterminants environnementaux	Indicateurs environnementaux	Type d'indicateurs
Participation à la prise de décision	<i>Accès à l'information environnementale</i>	44. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an	Réponse
		45. Nombre de réunions organisées par an par les communautés sur leur propre initiative	Réponse

Les différents indicateurs sont classés dans les divers types cités plus hauts (Modèle P/E/R), c'est-à-dire en indicateurs de Pression, d'Etat et de Réponse selon le cas comme il est mentionné dans les différents tableaux ci-dessus.

En guise de conclusion partielle, l'on peut dire que le problème de la pauvreté au Mali se pose en termes d'insécurité alimentaire, de malnutrition; d'analphabétisme, de maladies liées à la mauvaise qualité de l'environnement et de faible espérance de vie. Elle se traduit aussi par les difficultés d'approvisionnement en eau potable, l'inadéquation des services de santé et d'éducation, le nombre élevé de chômeurs et par l'exclusion économique et sociale. Cette pauvreté est donc liée à la dégradation des ressources naturelles et touche surtout les groupes vulnérables, et spécialement les femmes.

### 2.5. Analyse critique des indicateurs

Après avoir déterminé, les indicateurs Pauvreté Environnement, il s'agira de porter une analyse critique sur ces indicateurs en fonction des critères préétablis.

#### 2.5.1. Analyse critique des treize (13) indicateurs thématiques « Environnement et cadre de vie » (B)

Parmi les treize (13) indicateurs retenus par le Groupe thématique Environnement et Cadre de vie, deux (2) indicateurs sont retenus dans le CSCRП. Il s'agit de : 1. Part annuelle du secteur forestier dans le PIB et 10. Pourcentage du territoire national boisé et classé. Les indicateurs proposés ici ne couvrent que les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à la foresterie, aux accords, alors que l'environnement est multidimensionnel comme décrit plus haut.

Analyse critique des indicateurs Pauvreté/Environnement (C) :

Tableau 8 : Liens entre Indicateurs Pauvreté / Environnement et Indicateurs CSCRP

A. AXE CSCRP INDICATEURS DE SUIVI –EVAL CSCRP	B. Dimension de la Pauvreté	C. déterminants environnementaux et indicateurs	Lien avec ind. CSCRP	observations
	<b>VULNERABILITE</b>			
		<b>Sécheresse</b>		
		1. Evolution du nombre de personnes en situation de déficit alimentaire aigu (E) 2. Pourcentage de décès en fonction de la population de pauvres (E) (Régions soumises à la sécheresse intense) 3. Pourcentage de populations déplacées en fonction du nombre d'habitants des Régions soumises à la sécheresse intense (E)	Oui (2)  Non  Non	
		<b>Inondation</b>		
		4. Pourcentage de victimes par rapport à la population du Mali (E)	Non	
		5. Pourcentage de personnes vivant dans les zones inondables (E)	Non	
		6. Pourcentage de personnes ayant perdu leurs logements (E)	Non	
		7. Valeur monétaire des dommages subis (E)	Non	
		<b>Invasions acridiennes</b>		
		8. Fréquence d'apparition des criquets pèlerins (E) 9. Pourcentage de terres de cultures perdues (par type de culture) par rapport à la superficie de terres cultivées (E)	Non  Non	
		<b>Tremblement de terre</b>		
		10. Fréquence des tremblements de terre (E) 11. Valeur monétaire des dommages subis (E) 12. Pourcentage de personnes vivant dans les régions soumises au tremblement de terre (E)	Non Non Non	
<b>Développement rural</b>	<b>REVENU ET POUVOIR D'ACHAT</b>			
		<b>Terres agricoles</b>		
		13. Pourcentage de personnes vivant de l'agriculture (par Région, sexe et âge) (E) 14. Pourcentage de terres dégradées par l'érosion (t/ha/an) (P)	Oui (11)  Non	

		<p>15. Perte de terres arables due à la conversion à d'autres usages (ha/an) (P)</p> <p>16. Nature, quantité et coûts des engrais utilisés (P)</p> <p>17. Nature, quantité et coûts des pesticides utilisés (P)</p> <p>18. Evolution de la pluviométrie annuelle (E)</p>	<p>Non</p> <p>Oui (11)</p> <p>Oui (11)</p> <p>Oui (11)</p>	
		<b>Forêts</b>		
		<p>19. Taux de déforestation (ha/a)</p> <p>20. Evolution de la production de bois énergie (quantité et valeur monétaire) (E)</p>	<p>Oui (16)</p> <p>Oui (16)</p>	
		<b>Elevage</b>		
		<p>21. Evolution de la production (type, quantité et valeur monétaire) (E)</p> <p>22. Pourcentage d'éleveurs par rapport aux actifs (E)</p> <p>23. Evolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs (P)</p> <p>24. Proportion de formation végétale dégradée par le surpâturage (P)</p>	<p>Oui (15)</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>	
		<b>Pêche</b>		
		<p>25. Evolution de la production halieutique (quantité et valeur monétaire) (E)</p> <p>26. Pourcentage de pêcheurs par rapport aux actifs (E)</p>	<p>Oui (15)</p> <p>Non</p>	
		<b>Chasse</b>		
		<p>27. Evolution de la production carnée (quantité et valeur monétaire) (E)</p> <p>28. Pourcentage de chasseurs par rapport aux actifs (E)</p>	<p>Non</p> <p>Non</p>	
	<b>PARTICIPATION ET PRISE DE DECISION</b>			
		<b>Accès à l'information environnementale</b>		
		<p>29. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an (R)</p> <p>30. Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation organisés par an (R)</p>	<p>Non</p> <p>Non</p>	
<b>Education</b>	<b>EDUCATION</b>			
		<b>Accès à l'information en matière d'environnement</b>		
		<p>31. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an</p>	<p>Non</p>	<p>A reformuler</p>

		(R) 32. Taux d'alphabétisation des adultes (R)	Oui (45)	
<b>Santé et Lutte contre le VIH/SIDA</b>	<b>SANTE</b>			
		<b>Eau et assainissement</b>		
		33. Pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable (E) 34. Pourcentage de ménages sans équipements d'assainissement (E) 35. Consommation d'eau per capita/jour (litres) (E) 36. Pourcentage d'eau traitée (R)	Oui (25) non oui (25) non	
		<b>Gestion des déchets solides</b>		
		37. Pourcentage de ménages bénéficiant du ramassage des déchets (R) 38. Fréquence du ramassage des déchets (R)	Non Non	
		<b>Qualité de l'air</b>		
		39. Evolution des concentrations de l'air ambiant en polluants atmosphériques (E) 40. Emissions de gaz à effet de serre (E)	Non Non	
<b>Développement social et solidarité</b>				
<b>Logement</b>	<b>HABITAT ET CADRE DE VIE</b>			
		<b>Habitat informel</b>		
		41. Pourcentage de logements informels pour 1000 habitants (E)	Oui (56)	A reformuler
		<b>Habitat décent (taux de couverture)</b>		
		42. Pourcentage de logements formels pour 1000 habitants (E) 43. Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (propriétaires ou locataires) (R)	Oui (56) Non	A reformuler
<b>Emploi</b>	<b>EMPLOI</b>			
		<b>Tous les secteurs d'activités</b>		
		44. Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activités (E) 45. Taux de chômage par secteur d'activités (E)	Oui (57) Oui (57)	A reformuler A reformuler

NB : E= Etat, P=pression, R= réponse

Le tableau ci-dessus met en évidence les indicateurs par axe, par dimension de pauvreté et par déterminants environnementaux.

- **Axe Développement du secteur productif**, on identifie les dimensions : vulnérabilité, revenu et pouvoir d'achat.

La **dimension vulnérabilité** comporte 12 indicateurs repartis en 4 déterminants (sécheresse, inondation, invasion acridienne et tremblement de terre).

Le **déterminant sécheresse** comporte 3 indicateurs parmi lesquels un seul a un lien établi avec les indicateurs du CSCR, il s'agit de **l'indicateur 1**, qui peut être considéré comme une composante de **l'indicateur 2** du CSCR. Malgré ce lien établi, aucun des trois indicateurs du déterminant n'est approprié du fait que la sécheresse n'est pas permanente, alors que les indicateurs du CSCR sont à renseigner durant des périodes bien connues.

Le **déterminant inondation**, le même constat est valable car ce phénomène ne se produit pas permanemment, sauf que **l'indicateur 5**, qui n'a aucun lien avec le CSCR, mais qui est approprié et mesurable, s'il est formulé ainsi que suit : « pourcentage de personnes sédentarisées dans les zones à risque ».

Quant aux indicateurs du **déterminant invasions acridiennes**, le phénomène ne se produit pas tous les ans. Les 2 indicateurs ne peuvent être évalués durant des périodes préalablement établies, comme l'exige le CSCR, car les invasions sont imprévisibles, donc ne sont pas appropriés.

Au niveau du déterminant, **tremblement de terre**, aucun indicateur ne répond au contexte malien, donc ces indicateurs ne sont ni pertinents et ni opérationnels.

La **dimension, revenu et pouvoir d'achat** comporte 5 déterminants couvrant la production agricole, la sylviculture / exploitation forestière, la production animale, la production halieutique et la production carnée.

L'analyse des différents déterminants permet de faire les constats suivants :

En ce qui concerne les indicateurs du **déterminant terres agricoles**, **l'indicateur 13**, malgré le lien établi avec **l'indicateur 1** du CSCR, est difficilement mesurable car le Mali étant un pays à vocation agricole, il n'est pas facile de dégager la part des personnes qui vivent d'autres activités que l'agriculture, sinon, qu'en réalité tous les maliens vivent de l'agriculture. Quant à **l'indicateur 14**, il est difficilement mesurable. **L'indicateur 15** n'est pas approprié dans le contexte CSCR, car son évaluation est difficile à réaliser.

**Les indicateurs 16, 17 et 18** ont un lien avec **l'indicateur 11** du CSCR, de même, ils sont opérationnels, mesurables et peuvent être renseignés chaque année, de ce fait, ils peuvent être intégrés la liste des indicateurs CSCR comme composantes de **l'indicateur 11**, car les engrais, les pesticides et la pluviométrie sont des éléments qui concourent à la production.

En ce qui concerne **les indicateurs du déterminant, forêt**, les deux indicateurs, **19 et 20**, sont appropriés, mesurables et ont un lien avec **l'indicateur 16** du CSCR, ils peuvent être renseignés chaque année et peuvent être intégrés la liste des indicateurs CSCR en compléments de **l'indicateur 16** du CSCR.

Au niveau du **déterminant élevage**, **l'indicateur 21** est vague, car la production en élevage suppose, le nombre de tête, la viande, le lait et ses composantes, les peaux et cuirs, les eaux, les poils, le sang, les cornes, etc. de ce fait cet indicateur n'est pas spécifié, non mesurable, malgré son lien avec **l'indicateur 15** du CSCR, beaucoup plus développé. **Les indicateurs 22 et 23** ne répondent pas au contexte du CSCR, donc non pertinents, et ne peuvent être pris en compte ; quant à **l'indicateur 24**, il est vague et difficilement mesurable.

Le **déterminant pêche** totalise deux (2) indicateurs, à savoir, **le 25 et le 26**. Il n'existe aucun lien entre eux et les indicateurs de la liste CSCR ; les deux indicateurs sont difficiles à renseigner, car en plus des pêcheurs

professionnels, il existe d'autres personnes qui mènent l'activité de façon informelle, donc ils sont difficiles à évaluer. Concernant le **déterminant Chasse**, le précédent constat est valable.

- **Axe Consolidation des réformes du secteur public**, on identifie une seule dimension : participation et prise de décision.

Cette dimension comporte le **déterminant accès à l'information environnementale** qui totalise deux indicateurs le **29** et le **30**, qui n'ont aucun lien avec les indicateurs de la liste CSCR.

Ces indicateurs sont appropriés et mesurables, seulement il est important de préciser les sources de production des documents et les structures qui organisent les campagnes de sensibilisation. Ces deux indicateurs peuvent être intégrés à la liste CSCR.

- **Axe Renforcement du secteur social**, on identifie quatre (4) dimensions : éducation, santé, habitat et cadre de vie et emploi.

Au niveau de la **dimension éducation**, on identifie un seul déterminant, **accès à l'information en matière d'environnement** à deux indicateurs, le **31**, qui n'a aucun lien avec le CSCR, peut être pris en compte et reformulé comme suit : « Nombre de manuels scolaires relatifs à l'éducation environnementale produits par an par les services du Ministère en charge de l'Education » et le **32**, qui se situe dans le contexte du CSCR, mesurable, opérationnel et peut être renseigné annuellement et peut être intégré à la liste CSCR.

Au niveau de la **dimension santé**, on décompte trois (3) déterminants : eau et assainissement, gestion des déchets solides et qualité de l'air.

Le **déterminant eau et assainissement**, regroupe quatre (4) indicateurs, parmi lesquels, les indicateurs **33** et **34** sont mesurables, appropriés, peuvent être renseignés chaque année, ils sont à intégrer à la liste CSCR ; quant à l'indicateur **35**, il est approprié mais difficilement mesurable, surtout en milieu rural, de ce fait ne peut être intégré à la liste CSCR. L'indicateur **36** n'est pas très explicite et doit être décomposé en deux indicateurs, formulés comme suit : **36.1. Pourcentage d'eaux usées traitées** et **36.2. Volume d'eau traitée destinée à la consommation humaine**. Sous ces nouvelles formulations, il est mesurable et peut être intégré à la liste CSCR.

Le **déterminant gestion des déchets solides**, a deux indicateurs le **37** et **38**, qui peuvent être renseignés au niveau des villes où les GIE d'assainissement opèrent, mais difficile en milieu rural, de ce fait ils ne sont pas pertinents, faute de données fiables.

Le **déterminant qualité de l'air** a deux indicateurs, le **39** et le **40**, sont appropriés mais sont difficiles à renseigner dans le contexte du Mali, donc ne peuvent être pris en compte dans le CSCR.

Au niveau de la **dimension habitat et cadre de vie**, il existe deux (2) déterminants : habitat informel et habitat décent, à ce niveau, il est plus approprié de parler d'habitat précaire et d'habitat sécurisé. Les indicateurs **41** et **42** sont appropriés et mesurables mais doivent être reformulés, en remplaçant "informels" et "formels", respectivement par "précaires" et "sécurisés", et peuvent être intégrés à la liste CSCR. Quant à l'indicateur **43**, il ne répond pas au contexte malien.

Au niveau de la dimension emploi, les indicateurs **44** et **45**, sont appropriés et mesurables et peuvent être intégrés dans la liste CSCR.

En résumé, sur les 45 indicateurs analysés, 17 sont jugés pertinents parmi lesquels 5 sont à reformuler, il s'agit des indicateurs 5, 31, 36, 41 et 42. Quant à l'indicateur 36, il sera désagrégé en 2 composantes, soit 36.1 et 36.2. Ces 17 indicateurs sont à intégrer à la liste des indicateurs CSCRP en plus des 2 indicateurs retenus des 13 thématiques. Il s'agit des indicateurs suivants :

5. Pourcentage de personnes sédentarisées dans les zones à risque ;
16. Nature, quantité et coûts des engrais (tendances évolutives) ;
17. Nature, quantité et coûts des pesticides ((tendances évolutives) ;
18. Evolution de la pluviométrie annuelle ;
19. Taux de déforestation (ha/an) ;
20. Evolution de la production du bois énergie (quantité et valeur monétaire)
29. Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an
30. Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation organisés par an
31. Nombre de manuels scolaires relatifs à l'éducation environnementale produits par les services du ministère en charge de l'éducation par an
32. Taux d'alphabétisation des adultes
33. Pourcentage des ménages sans accès à l'eau potable
34. Pourcentage des ménages sans équipements d'assainissement
36. Pourcentage d'eau traité :
- 36.1. Pourcentage d'eaux usées traitées
- 36.2. Volume d'eau traitée destinée à la consommation humaine
41. Pourcentage de logements précaires pour 1000 habitants
42. Pourcentage de logements sécurisés pour 1000 habitants
44. Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité
45. Taux de chômage par secteur d'activité

A ceux-ci, il faut ajouter les deux indicateurs des 13 thématiques, à savoir :

1. Part annuelle du secteur forestier dans le PIB et
10. Pourcentage du territoire national boisé et classé

### **3. ANALYSE DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP-II**

#### **3.1. Sources actuelles de production**

La production statistique officielle est instituée, réglementée et organisée autour d'une structure centrale : la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). Elle a des démembrements au niveau régional appelés Direction Régionale du Plan et de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP). Au plan sectoriel, les Cellules de planification et de statistique collaborent avec la DNSI et la DNPD. Comme leur nom l'indique, elles ont pour mission centrale la planification et la production de l'information statistique dans les différents secteurs.

Plus spécifiquement dans le domaine de la statistique, la CPS est chargée d'une part, d'identifier les besoins en matière de statistiques et d'études de base, et d'autre part, d'assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base en vue de leur diffusion sur proposition du Ministre chargé du Département concerné.

En plus des CPS, d'autres structures concourent à la production statistique au niveau sectoriel. Ce sont, entre autres :

- l'Observatoire du Marché Agricole (OMA), ayant pour mission de collecter , traiter et diffuser des informations statistiques réglementaires sur les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole ;

- le Bureau statistique et suivi – évaluation de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural, chargé de la centralisation et du traitement des données ainsi que de l'élaboration d'indicateurs spécifiques ;
- la Section prix et marché de la Division Statistique et Informatique de l'Office malien du bétail et de la viande, produisant les statistiques relatives au cheptel national ;
- la Cellule Informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts, chargée d'élaborer les prévisions d'émissions et de recettes et de tenir la comptabilité des émissions et recettes ;
- l'Observatoire des transports de la Direction Nationale des Transports, ayant en charge la production des statistiques sur la capacité et l'état des infrastructures, les moyens de transport, les coûts et tarifs des transports, etc. ;
- l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF), chargé de faire le bilan de l'emploi dans le secteur moderne et d'établir les statistiques des besoins de formation en ce qui concerne le secteur moderne ;
- le Système d'Alerte Précoce (SAP), chargé de surveiller les zones à risque afin de prévenir les crises alimentaires .

Bien que n'ayant pas vocation à réaliser des opérations de collecte proprement dites, il convient de mentionner ici l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté. De par sa mission même qui consiste à traiter, analyser et diffuser l'information existante en vue d'améliorer la définition et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté au Mali, il occupe une place de choix dans le dispositif de suivi – évaluation du CSLP. Contrairement aux structures précédentes, l'Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté n'est pas une structure qui produit des données statistiques. Les données statistiques dont elle nourrit ses analyses et réflexions ont trait à tous les secteurs de l'activité économique et sociale.

Après avoir déterminé les indicateurs P/E, il convient d'identifier les structures en charge de leur production, de leur collecte et de leur diffusion. A l'heure actuelle la « responsabilité » entre les producteurs de l'information de base se situe à plusieurs niveaux :

- le STP/CIGQE que l'on peut considérer comme « l'embryon » d'un observatoire de l'environnement avec donc essentiellement des fonctions de coordination horizontale et une vocation à produire des états environnementaux. Cette structure abrite le point focal du REDDA sur les indicateurs environnementaux, à une vocation sous-régionale. Cependant, la structure peine à définir les données et les indicateurs dont elle a besoin ;
- la CPS /Environnement qui est une structure jeune et qui, à l'instar des autres CPS, doit en priorité produire des programmes et se doter des instruments statistiques adéquats pour soutenir ces exercices de programmation.

Cependant, compte tenu de la transversalité de l'environnement, certains indicateurs sont produits par d'autres structures. Il existe de nombreuses sources de données (sources primaires) en provenance soit des institutions de recherche, soit des grands programmes nationaux ou internationaux mais il s'agit de données souvent potentielles en raison de la faible capitalisation tant au niveau des structures productrices qu'à celui des bénéficiaires. Dans l'immédiat, la CPS doit se doter d'un programme de travail dont une part concerne les statistiques environnementales.

Outre les structures de production, le système statistique national comprend des organes consultatifs : le Comité de Coordination Statistique, qui est l'organe consultatif central, et le Comité National de la Balance des Paiements (CNBP), le Comité National de Politique Economique (CNPE), et le Conseil National de la Comptabilité (CNC), qui sont les organes consultatifs sectoriels. Le Comité de Coordination Statistique est chargé d'assister la DNSI dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics. Il comprend quatre sous – comités qui sont :

- le Sous - comité des études démographiques et sociales ;
- le Sous - comité des statistiques agricoles et de l'élevage ;
- le Sous - comité des statistiques économiques et financières ;

- le Sous - comité des traitements informatiques.

### 3.2. Mécanisme de suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Le dispositif de suivi - évaluation du CSLP, première génération comprenait :

- un Comité d'orientation, présidé par le Premier ministre ;
- une Commission mixte Mali - Partenaires au développement, présidé par le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances.

A ces organes, il convient d'ajouter les groupes thématiques (au nombre de 13) qui produisaient des rapports thématiques chaque année. Le Secrétariat de la production de ces rapports thématiques est assuré par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD).

Les structures retenues pour le suivi - évaluation du CSLP sont :

- la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- la Direction Nationale de la Planification du Développement ;
- la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique;
- les Cellules de Planification et de Statistique ;
- la Direction Nationale du Budget ;
- la Direction Générale de la Dette Publique ;
- l'Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté ;
- le Programme - cadre de Renforcement des Capacités nationales pour une Gestion stratégique du Développement (PRECAGED) ;
- la société civile ;
- le secteur privé ;
- les comités régionaux et locaux chargés du processus du CSLP au niveau des collectivités décentralisées.

La coordination des activités de suivi- évaluation du CSCRP incombe à la Cellule CSLP.

Le CSCRP 2007-2011 a fait sa première revue. Cette dernière s'est basée sur un nouveau système de suivi évaluation non encore validé.

Les mécanismes institutionnels du CSCRP proposés prévoient la création de :

- Un Comité d'Orientation ;
- Une Commission Mixte Mali - Partenaires au développement ;
- Un Comité de Pilotage ;
- Un Secrétariat Technique.

La conduite et la coordination du processus CSCRP sont assurées par le Ministre chargé de l'Economie. Le Comité d'Orientation est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

A ce titre, il est chargé de:

- fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté ;
- soumettre le document final à l'approbation du Gouvernement.

Le Comité d'Orientation est présidé par le Premier Ministre et est composé des représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. La Commission Mixte Mali - Partenaires est l'organe de concertation et de dialogue politique entre le Gouvernement et l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dans le cadre du processus de suivi du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

(CSCR). La Commission Mixte Mali - Partenaires au développement est présidée par le Ministre chargé de l'Economie.

Toutefois, les réunions de la Commission Mixte restent ouvertes à tous les autres membres du Gouvernement en fonction du contenu de l'ordre du jour.

La Commission Mixte se réunit trois par an ou chaque fois que de besoin. Son secrétariat est assuré par la Cellule Technique du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Il est créé auprès du Ministre chargé de l'Economie un organe technique de préparation, de suivi et d'évaluation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dénommé Comité de Pilotage.

Le Comité de pilotage est chargé de:

- promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers) ;
- assurer la réalisation des travaux techniques du processus du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Il est composé comme suit :

- Représentants des départements ministériels ;
- Cinq (5) représentants de la Société Civile ;
- Cinq (5) représentants du secteur privé ;
- Représentants des Partenaires Techniques et Financiers.

Le Comité de Pilotage peut s'adjoindre toute compétence chaque fois que de besoin. Le Comité de Pilotage se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin. Son secrétariat est assuré par la Cellule Technique CSLP. Le Comité de Pilotage est organisé en quatre (4) groupes thématiques :

- groupe « cadrage macroéconomique et budgétaire » ;
- groupe « développement des infrastructures et du secteur productif » ;
- groupe « développement institutionnel et gouvernance » ;
- groupe « développement humain durable ».

Les groupes thématiques sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs de :

- suivre la mise en œuvre du CSCR et des OMD ;
- suivre la tenue des revues sectorielles ;
- contribuer à la préparation de la revue annuelle du CSCR.

Les groupes thématiques sont présidés par les Directeurs des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) concernées. Leurs secrétariats sont assurés par les unités de la Cellule CSLP. Les groupes thématiques sont composés des représentants des Départements ministériels, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Ils se réunissent une fois tous les deux mois et chaque fois que de besoin. Ces groupes thématiques sont subdivisés en sous groupes en fonction du champ de compétence des Cellules de Planification et de Statistique (CPS). Ainsi on distingue :

#### **Subdivision du Groupe thématique cadrage macroéconomique et budgétaire**

- Sous groupe cadrage macroéconomique ;
- Sous groupe finances publiques.

Le sous groupe finances publiques sera suivi dans le cadre du Comité de Pilotage du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP).

#### **Subdivisions du Groupe thématique Développement des Infrastructures et du secteur productif**

- Sous groupe Développement rural ;

- Sous groupe Equipement, Transports et Communication ;
- Sous groupe Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé ;
- Sous groupe Mines et Energie ;
- Sous groupe Culture et Jeunesse.

#### **Subdivision du Groupe développement institutionnel et gouvernance**

- Sous groupe Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure ;
- Sous groupe Coopération et Intégration ;
- Sous groupe Justice.

#### **Subdivision du Groupe thématique Développement humain**

- Sous groupe Santé, développement social et promotion de la Famille ;
- Sous groupe Education ;
- Sous groupe Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat.

Il est créé au niveau de chaque région et du District de Bamako un Comité Régional. Le Comité Régional est chargé de suivre la mise en œuvre du CSCRП et des OMD au niveau régional/district de Bamako. Il se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin. Il est créé à l'image du Comité régional, au niveau de chaque cercle et commune, un Comité Local CSCRП.

## **4. PROPOSITIONS DE STRATEGIE GLOBALE DE PRODUCTION ET D'ANALYSE**

L'expérience des deux années de production du rapport du suivi-évaluation du CSLP montre que les sources de données sont disparates, ne permettant pas ainsi un contrôle de la qualité des informations fournies. Aussi, certaines informations sont issues des structures qui de toute évidence ne disposent ni de système fiable de collecte, ni de ressources humaines.

Pour assurer la production régulière des indicateurs constituant la liste minimale, il convient de responsabiliser davantage les structures à vocation de production statistique comme la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique et les Cellules de Planification et de Statistique (CPS). Ce choix doit tenir compte également de la périodicité de production de l'indicateur (annuelle ou pas) liée le plus souvent à la méthode de collecte de l'indicateur (statistiques courantes ou enquêtes) et à la nature de l'indicateur (secteur d'activité).

De facto, les CPS s'occuperont de la centralisation des indicateurs liés à leur secteur quelle que soit la source de production. Ainsi pour les indicateurs environnementaux, la CPS/Environnement appuiera les structures comme le STP dans la constitution de leurs bases de données. Elle se donnera les moyens pour centraliser l'ensemble des informations statistiques relevant de son secteur d'intervention : Eau, Environnement, Logements et Domaines de l'Etat. Les indicateurs pauvreté environnementaux seront produits en fonction de leur secteur par les CPS concernées. A titre d'exemple, le taux d'alphabétisation des adultes sera produit par la CPS/Education.

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique centralisera tous les indicateurs macroéconomiques. Cette stratégie globale a l'avantage de restreindre les différentes sources de production à l'essentiel, d'améliorer la fiabilité des indicateurs et de minimiser les coûts de production des indicateurs.

Il ressort de ce cahier des charges que la production des indicateurs repose essentiellement sur les CPS et la DNSI. Certains indicateurs sont produits par des structures qui doivent les fournir aux CPS pour centralisation. La production de chaque indicateur exige des moyens humains, matériels et financiers qui concourent au renforcement des capacités des structures en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données statistiques.

La proposition de suivi évaluation du CSCRП vient nous conforter dans la stratégie de production des statistiques qui met l'accent sur les CPS. A ce titre, le sous-groupe Eau, Environnement, Urbanisme et Domaine de l'Etat sera animé par la CPS dudit secteur.

Les indicateurs Pauvreté/environnement à intégrer dans le CSCRП sont présentés dans le tableau 9, selon la périodicité et les structures de production.

Tableau 9 : Liste des indicateurs par structure et par périodicité de production

N°	Indicateurs	Structures responsables	Structures auxiliaires	Périodicité
1	Pourcentage de personnes sédentarisées dans les zones à risque	CPS/DR	DNA	Annuelle
2	Nature, quantité et coûts des engrais (tendances évolutives)	CPS/DR	DNA	Annuelle
3	Nature, quantité et coûts des pesticides ((tendances évolutives)	CPS/DR	DNA	Annuelle
4	Evolution de la pluviométrie annuelle ;	CPS/DR	Service de météorologie	Annuelle
5	Taux de déforestation (ha/an)	CPS/EEUDE	DNCN	Annuelle
6	Evolution de la production du bois énergie (quantité et valeur monétaire)	CPS/EEUDE	DNCN	Annuelle
7	Nombre de documents de vulgarisation diffusés par an	CPS/ETC		Annuelle
8	Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation organisés par an	CPS/ETC		Annuelle
9	Nombre de manuels scolaires relatifs à l'éducation environnementale produits par les services du ministère en charge de l'éducation par an	CPS/Education	DNE	Annuelle
10	Taux d'alphabétisation des adultes	CPS/Education	DNE	Annuelle
11	Pourcentage des ménages sans accès à l'eau potable	CPS/EEUDE	DNH	Annuelle
12	Pourcentage des ménages sans équipements d'assainissement	CPS/EEUDE		3 ans
13	Pourcentage d'eau traité :	CPS/EEUDE	DNACPN	3 ans
13.1	Pourcentage d'eaux usées traitées		DNH, EDM	
13.2	Volume d'eau traitée destinée à la consommation humaine		.S..A	
14	Pourcentage de logements précaires pour 1000 habitants	CPS/EEUDE	Service de Logement	3 ans
15	Pourcentage de logements sécurisés pour 1000 habitants	CPS/EEUDE	Service de Logement	3 ans
16	Taux de chômage par secteur d'activité	CPS/ICAEPIP	DNE, Observatoire Emploi	3 ans
17	Pourcentage du territoire national boisé et classé	CPS/EEUDE	DNCN	Annuelle
18	Part annuelle du secteur forestier dans le PIB	CPS/EEUDE	DNCN, INStat	Annuelle

## 5. CONCLUSION

Les données socio-économiques sont relativement performantes et permettent une intégration en indicateurs. Ce ci n'est pas le cas des données écologiques. En effet, le Mali est confronté à un problème courant : les données liées à l'environnement, à sa gestion et à sa protection sont à la charge de plusieurs acteurs (institutions publiques et privées, organismes de recherche et d'enseignement, société civile, etc.).

Cette dispersion de l'information environnementale est nécessaire mais engendre bien souvent un cloisonnement sectoriel et interinstitutionnel dont découlent de nombreux problèmes : duplication de données, diffusion restreinte, accès difficile, fractionnement et dispersion de l'information, etc.

Il apparaît, in fine, que les i) les données écologiques, en général, et les analyses sont de qualité douteuse. En effet, ces données sont dépassées, collectées à des intervalles irréguliers, les analyses sont superficielles et les liens entre pauvreté et environnement inexistantes, ii) les contraintes techniques portent sur une: infrastructure peu performante, un personnel insuffisant en quantité et en qualité, et enfin, iii) l'insuffisance des ressources financières jouant sur la production régulière des informations statistiques à tous les niveaux (DNSI, CPS, autres services de production).

## 6. RECOMMANDATIONS

Les recommandations à faire pour améliorer la situation et intégrer au mieux le secteur de l'Environnement à la stratégie de la pauvreté, portent sur les éléments ci-dessous.

### Recommandation 1

La dimension Environnement/pauvreté ne semble pas être connue des acteurs. Il est essentiel de les former sur les aspects environnementaux, le lien Environnement/Pauvreté.

**Procéder à la formation des cadres de l'administration notamment ceux des structures de planification, de la société civile et du secteur privé.**

### Recommandation 2

Plusieurs structures produisent des informations statistiques sur l'environnement sans un cadre formel de collaboration.

**Faire adopter les nouveaux textes du suivi évaluation du CSCRP qui prévoient la Subdivision du Groupe thématique Développement humain au sein duquel se trouve le sous-groupe Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat, présidé par la CPS dudit secteur.**

### Recommandation 3

Les données environnementales disponibles dans les organismes nationaux devraient être rendues facilement accessibles. Une méthodologie de collecte et de compilation des données environnementales existantes devrait être développée, ceci à travers la présente initiative.

**Rendre opérationnel le système de suivi évaluation des projets/programmes environnementaux en renseignant la fiche technique de l'indicateur annexée au document.**

### Recommandation 4

Le suivi évaluation du CSCRP se fait essentiellement sur une base annuelle.

**Pour des fins du rapport annuel du CSCRP, une priorité doit être accordée aux indicateurs qu'on peut renseigner annuellement.**

### Recommandation 5

Les besoins en renforcement de capacités sont énormes et leur satisfaction est nécessaire pour la production régulière des indicateurs.

Des moyens financiers et des ressources humaines devraient être attribués afin de lancer des activités statistiques de collection et compilation des données, la formation devrait être organisée pour le personnel impliqué dans la collecte et la compilation des données environnementales (Ecologie, socio-économie).

#### **Recommandation 6**

Il n'existe pas de base de données relative aux indicateurs pauvreté environnement.

**Une base de données relatives à l'environnement devrait être développée sur la base des données disponibles dans les diverses organisations (Instituts et Centres de recherche, Universités,...).**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Amadou Dao et Djibril DICKO, 2006**, Mission d'Appui à l'Opérationnalisation du Dispositif de suivi évaluation du CSLP, 76 p.

**Commission Européenne, 2006**, Profil environnemental du Mali, Rapport final, 53 p.

**Commission, Européenne, 2000**, Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : une méthodologie indicative, Document de travail, n°3, 59 p.

**Louis Marie Assalin et al., 2005**, Mission d'Appui à l'Opérationnalisation du Dispositif de suivi évaluation du CSLP, 53p.

**PNUE, 2006**, Rapport d'évaluation : sources de données et d'informations environnementales nécessaires pour l'élaboration des rapports sur l'Avenir de l'Environnement en Afrique, 30 p.

**République Islamique de Mauritanie, 2007**, Indicateurs environnementaux de suivi des politiques et des ressources environnementales, Novembre 2007, 61 p.

**REDDA/NESDA, 2002**, Indicateurs environnementaux pour l'Afrique de l'Ouest, 70 p.

**République du Mali, 2008**, Rapport national sur l'état de l'environnement 2008

**République du Mali, 2007**, Architecture du Système National de Gestion de l'Information Environnementale au Mali, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, 59 p.

**République du Mali, 2006**, Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, CSCRP 2007-20111, CSLP 2<sup>ème</sup> Génération, 95 p.

**République du Mali, 2006**, Rapport national sur l'état de l'environnement 2005, 105 p.

**République du Mali, 2005**, Gestion de l'environnement pour un développement humain durable, ODHD, PNUD, 107 p.

**République du Mali, 2005**, Premier rapport sur l suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) – « Un Monde meilleur pour Tous », Atelier de validation du 21 octobre 2004, 44 p.

**République du Niger, 2002**, Etude Diagnostic du dispositif de suivi-évaluation de la Stratégie de réduction de la Pauvreté, Septembre 2002, 30 p.

**Union Européenne, 2008**, Mission d'appui à l'amélioration des indicateurs du secteur développement rural Rapport fin de mission 1, 38 p.

# ANNEXES

## FICHE DE PRESENTATION DES INDICATEURS

es indicateurs sont présentés dans le canevas suivant :

- **Titre du tableau:** Domaine abordé dans les tableaux; il s'agit de la dimension de la pauvreté traitée.
- **Déterminants environnementaux:** Principales composantes du domaine abordé
- **Indicateur:** dénomination précise (ou intitulé) de l'indicateur.
- **Définition:** références sémantiques de toutes les notions utiles à la compréhension de l'indicateur; la définition peut être nationale ou internationale.
- **Unité de mesure:** unité dans laquelle est exprimé l'indicateur.
- **Méthode de calcul:** comment est calculé l'indicateurs, données nécessaires au calcul.
- **Observations/Commentaires:** éléments améliorant l'analyse et la compréhension de l'indicateur ; rappel de ses objectifs et problèmes qu'il soulève.
- **Liens avec les OMD et/ou le DD:** les OMD et le DD constituent des valeurs de référence pour les indicateurs.

### Dimension de la pauvreté: Revenu et pouvoir d'achat

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Terres agricoles	Nature, quantité et coût des engrais utilisés	Utilisation des engrais en termes de nature, quantité et de coûts	Kg et Francs	Quantité d'engrais par ha et par an Coût des engrais utilisés par an	L'indicateur doit être calculé pour chaque type (ou nature) : engrais chimiques, naturels. Il est préférable de rapporter la quantité d'engrais consommée à la superficie des terres agricoles sur lesquelles elle est épanchée.	
	Nature, quantité et coût des pesticides utilisés	Utilisation des pesticides en termes de quantité et de coûts	Kg et francs	Quantité des pesticides par ha et par an Coût des pesticides utilisés	IDEM	
Forêts	Taux de déforestation	Réduction des superficies couvertes par la forêt.	%	Rapport de la superficie forestière perdue à la superficie totale du pays	La réduction est due à plusieurs causes ; le suivi de cet indicateur est important pour l'évaluation des politiques mises en oeuvre pour la protection de la forêt.	Liens avec les OMD : Objectif : Proportion de zones protégées pour préserver la biodiversité.
Elevage	Proportion de formation végétale dégradée par le surpâturage.		%			
Pêche	Evolution de la production halieutique (quantité et valeur monétaire)		Tonne (Francs)			

### Dimension de la pauvreté: Education

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Accès à l'information en matière d'environnement	Taux d'alphabétisation des adultes	Nombre de personnes adultes alphabétisées exprimé en pourcentage de la population totale des adultes.	%	Rapport de la population adulte alphabétisée à la population totale des adultes	Un adulte est considéré comme alphabétisé s'il est capable de lire, écrire et comprendre un texte simple par rapport à sa vie quotidienne. La population adulte est démographiquement définie en général par celle âgée de 21 à 60 ans ;	

### Dimension de la pauvreté: Santé

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Eau et assainissement	Pourcentage de ménages sans accès à l'eau potable	Ménages n'ayant pas accès à un volume suffisant d'eau potable ou qui ne sont pas desservis par une source d'eau potable.	%	Rapport du nombre de ménages non desservis au nombre total de ménages.	L'eau potable est une eau qui ne contient pas d'agents pathogènes ou chimiques à des concentrations pouvant nuire à la santé humaine ; les sources d'eau potable reconnues sont : les adductions d'eau publiques, forages public, puits et sources protégés d'eau, pluies collectées (OMS). L'accès revêt différentes dimensions (accès économique et géographique). L'accès géographique signifie qu'il n'existe pas une source d'eau potable au domicile ou à une distance donnée (généralement moins de 1 km)	Liens avec les OMD : Objectif : assurer un environnement durable -Cible : réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en de boisson salubre et des services d'assainissement de base
	Pourcentage de ménages sans équipements d'assainissement	Ménages ne disposant pas de systèmes ou d'équipements d'assainissement et qui évacuent les eaux usées et les excréta dans la nature	%	Rapport du nombre de ménages sans «équipements d'assainissement au nombre total de ménages.	Les ménages ne disposent ni de systèmes collectifs ou individuels d'assainissement	Liens avec les OMD : Objectif : assurer un environnement durable -Cible : réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en de boisson salubre et des services d'assainissement de base
	Consommation d'eau per capita/jour	Quantité totale d'eau consommée par personne et par jour pour tous usages domestiques	L/hbt/j	Rapport de la Quantité d'eau consommée à la population totale	La consommation d'eau par personne dépend de la disponibilité de l'eau mais aussi du prix, du climat et des utilisations.	Lien avec les OMD

### Dimension de la pauvreté: Santé (Suite)

Déterminants environnementaux	Indicateurs Environnementaux	Définitions	Unité de mesure	Méthode de calcul	Observations/Commentaires	Liens avec les OMD et/ou le DD
Gestion des déchets solides	Pourcentage des ménages bénéficiant du ramassage des déchets					
Qualité de l'air	Evolution des concentrations de l'air ambiant en polluants atmosphériques					

Matrice des Indicateurs de résultats du CSRP pour l'année 2007

Résultats	Indicateurs											
	Indicateurs	Type	Valeur de Référence (Année 2006)	Cible OMD 2015	Objectifs chiffrés CSCR			Sources de vérification	Méthode de collecte des données	Fréquence	Responsables	
					Réalisations 2007	Prévisions 2007	Prévisions 2008				Collecte	Analyse
<b>Pauvreté et Sécurité Alimentaire</b>												
<b>Impulser une croissance forte, soutenue et réduire significativement la pauvreté</b>												
<i>Pauvreté</i>												
Le niveau de pauvreté a baissé	1. Incidence de la pauvreté	I	56,00%	34,40%		54,80%	53,60%	ODHD/DNSI	Enquêtes	Cinq ans	ODHD/DNSI	ODHD/DNSI
<i>Sécurité alimentaire</i>												
<b>La sécurité alimentaire est assurée pour chaque malien</b>												
L'effectif des personnes en insécurité alimentaire grave est en baisse	2. Proportion des personnes en difficulté alimentaire prises en charge.		1,17%	-	<b>0</b>	0,97%	0,79%	Rapport sur la situation alimentaire et nutritionnelle du SAP	Rapportage	Annuelle	SAP	SAP
Les stocks nationaux de céréales ont augmenté	3. Niveau des stocks nationaux de céréales composés du Stock National de Sécurité (SNS) et du Stock d'Intervention de l'Etat (Banques de céréales)		-	-	<b>59.600</b>	59 600	69 700	OPAM/SAP	Rapportage	Annuelle	CSA	CSA
La situation alimentaire des enfants de -5 ans est améliorée	4. Taux de malnutrition aigue infantile (%)		14,40%	-	<b>10</b>	13%	12%	Résultats Enquête vulnérabilité sur les sites sentinelles réalisée par le SAP, en collaboration avec l'UNICEF, le PAM, la DNSI, l'INRSP, le FEWS Net, les CPS des Ministères de la Santé et de l'Agriculture	Enquête par sondage	Annuelle	SAP	SAP

<b>Cadrage Macroéconomique et Budgétaire</b>												
<b>Croissance accélérée soutenue</b>												
<b>Croissance, stabilité financière, gestion des finances publiques</b>												
Le taux de croissance du PIB a atteint en moyenne 7%	5. Taux de croissance réelle du PIB (%)	R	5,1	5,8	<b>3,2</b>	7	6,6	DNSI/DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNSI/DNPD	DNSI/DNPD
	6. Ratio encours de la dette/PIB	R	21	-	<b>25,2</b>	24,9	25,2	DNPD/DGDP	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DGDP	DGDP/CPM
Impulser une croissance forte, soutenue et réduire significativement la pauvreté	7. Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	R	B	AA		A	A	DGB	Méthode PEFA	Annuelle	DGB	DGB
Les normes communautaires en matière de finances publiques sont atteintes	8. Taux de pression fiscale (%)	I	14,7	17,2	<b>15,1</b>	14,9	17	DNSI / DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNSI / DNPD	DNSI / DNPD
	9. Taux d'inflation annuel moyen (%)	I	1,5	0,2	<b>1,4</b>	-1,3	1,3	DNSI / DNPD	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	DNSI / DNPD	DNSI / DNPD
	10. Pourcentage des dépenses d'investissement financées sur ressources internes (%)	R	25,80	22,50	<b>22,5</b>	22,50	22,50	DGB/DNTCP	TOFE	Annuelle	DGB/DN TCP	DGB/DN TCP

<b>Développement des infrastructures de base et des secteurs productifs</b>												
<i>Développement rural</i>												
La production céréalière a augmenté	<b>11.</b> Production céréalière totale (en milliers de tonnes)	R	3.693	-	<b>3 885</b>	4 177	4 511	CPS Agriculture/ DNA	Enquêtes Agricoles de Conjoncture	Annuelle	CPS Agriculture/ DNA	CPS Agriculture/ DNA
L'accès de la population à l'agriculture irriguée s'est amélioré	<b>12.</b> Superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau (en ha)	R	10 166	12 000	<b>3 314</b>	7 500	8 250	CPS Agriculture/ DNGR	Données PGA et inventaire des sites aménagés	Trimestrielle	DRGR, Coordination PGA	DRGR, Coordination PGA
La production du coton (principale culture d'exportation) est augmentée	<b>13.</b> Production de coton graine (en tonnes)	R	414 965	620 000	<b>242 233</b>	303 600	526 100	CPS Agriculture / CMDT	Recensement des superficies et estimation de production	Annuelle	CMDT (DPA)	DPA/CMDT
	<b>14.</b> Production de coton fibre (en tonnes)	R	175 797	266 600	<b>100 941</b>	127 500	220 960	CPS Agriculture / CMDT	Estimation en fonction de la production agricole	Annuelle	CMDT (DPI)	DPI / CMDT
La production animale est améliorée	<b>15.</b> Effectif du bétail (en tête)											
	Bovins	R	7 843 442	10 233 913	<b>7 382 315</b>	8 078 745	8 321 108	DNPIA /Rapports annuels	Données du Recensement national 1991 auxquelles ont été appliquées des taux de croûts annuels	Annuelle	DRPIA	DSEI
	Ovins (têtes)	R	8 870 735	13 761.422	<b>8 334 365</b>	9 .314 .272	9.779 985	"	"	"	"	"
	Caprins (têtes)	R	12 647 464	19620 368	<b>8 832 137</b>	13 279 837	13 943 829	"	"	"	"	"
La production laitière et celle de la viande sont valorisées	Lait (T)	R	1 815 579	2.267 409	<b>1 186 545</b>	1 860 968	1 916 798	DNPIA /Rapport annuel 2006	Productions estimées sur la base des paramètres bioéconomiques	Annuelle	DRPIA	DSEI
	Viande (T)	R	39 648	49 515	<b>44 921</b>	40 639	41 858	DNPIA /Rapport annuel 2006	Statistiques des abattages contrôlés	Annuelle	DRPIA	DSEI

La compétitivité des filières des cuirs et peaux s'est améliorée	Exportations Peaux (T)	R	1 446,00	1 806	<b>1 421</b>	1 482,15	1 526,61	DNPIA /Rapports mensuels et annuels	Estimations faites à partir des chiffres d'abattages	Hebdo, mensuelle et annuelle	DRPIA	DSEI
	Exportations Cuirs (T)	R	8 654,51	10 808	<b>2 047</b>	8 870,87	9 137,00	DNPIA /Rapports mensuels et annuels	Estimations faites à partir des chiffres d'abattages	Hebdo, mensuelle et annuelle	DRPIA	DSEI
La mise en œuvre de la politique nationale de la protection de l'environnement a permis d'augmenter le nombre de superficies boisées	16. Superficies reboisées (ha)	R	7 530	-	<b>9 079,37</b>	8 000	9 000	Rapports périodiques et annuels de la DNCN et des DRCN	Grille d'analyse documentaire, guide d'entretien, questionnaire, guide d'entretien au niveau du milieu cible	Trimestrielle et annuelle	DRCN, SCN et Antennes	DNCN et DRCN
	17. Nombre de plans d'aménagement de gestion, simplifiés élaborés et mis en œuvre	R	150	-	<b>50</b>	184	254	Etudes et dossiers disponibles, Rapports périodiques et annuels de la DNCN, et des DRCN	Grille d'analyse documentaire, guide d'entretien, questionnaire, guide d'entretien au niveau du milieu cible	Trimestrielle et annuelle	DRCN, SCN et Antennes	DNCN et DRCN
Des stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales ont été créées dans les principales villes	18. Pourcentage de la population ayant accès à un système d'assainissement adéquat	R	19%	50%	-	21%	24%	DNACPN, Municipalités, Projets	Recensement	Annuelle	DNACP N	DNACPN
	19. Taux de réduction de l'infestation des cours d'eau par les plantes aquatiques proliférantes	R	-	100	-	-	10	Documents ABFN, IER, ON, Projets	Rapportage	Annuelle	Antennes régionales	ABFN

<b>Infrastructures de transport</b>												
L'Extension et la qualité de gestion du réseau routier ont permis l'amélioration du transport routier	20.a. Nombre de km de routes bitumées entretenues	A	3 773	7 301	<b>3773</b>	3 773	3 604	CPS/MET-DNR-SDR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	20.b. Nombre de km de routes en terre entretenues	A	5 825	9 420	<b>8700</b>	5 825	6 035	CPS/MET-DNR-SDR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	21.a. Nombre de km de routes bitumées en bon état		1675	4413	<b>2793</b>	1983	2158	CPS/MET	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	21.b. Nombre de km de routes en terre en bon état		1675	3769	<b>5220</b>	1356	1568	CPS/MET	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
	22. Nombre de km de pistes construites	A	-	1 800	<b>263 ,38</b>	242	-	CPS/MET-DNR-SDR	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME T-DNR- SDR	CPS/ME T-DNR- SDR
<b>Infrastructures de communication</b>												
La population a un meilleur accès au téléphone	23. Pourcentage de communes couvertes par les téléphones (fixe et mobile)	R	50	70		30	35	CPS-MET/CRT, SOTELMA, ORANGE	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS- MET/CR T, SOTELM A, ORANG E	CPS- MET/CR T, SOTELM A, ORANG E
<b>Energie, Eau potable et Mines</b>												
La population a un meilleur accès à l'électricité et à l'eau	24. Taux d'accès à l'électricité aux niveaux:	R	National : 16,9% Urbain: 52,90% Rural: 1,30%	National: 64,6% Urbain: 86,90% Rural: 55,00%	<b>18,98%</b> <b>55,58%</b> <b>3,15%</b>	National: 20,40% Urbain: 55,90% Rural: 5,00%	National: 23,40% Urbain: 59,00% Rural: 8,00%	Recueils Statistiques de la CPS/MEME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME ME	CPS/ME ME

	25. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau meilleure aux niveaux:	R	National: 63,60% Semi-urbain et urbain: 63,40% Rural: 63,70%	National: 80,40% Semi-urbain et urbain: 90,70% Rural: 75,90%	<b>63,4%</b> <b>75,9%</b> <b>58,0%</b>	National: 67,90% Semi-urbain et urbain: 67,10% Rural: 68,30%	National: 69,50% Semi-urbain et urbain: 70,30% Rural: 69,10%	Recueil Statistiques de la CPS/MEME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME ME	CPS/ME ME
Le secteur minier s'est amélioré et a permis de maintenir la production d'or à un niveau satisfaisant	26. Exportations industrielles d'or en tonnes	R	62,024	47	<b>56,7</b>	59,142	60,056	Recueil Statistiques de la CPS/MEME	Rapportage (Méthode administrative de collecte des données)	Annuelle	CPS/ME ME	CPS/ME ME
<b>Industrie Commerce</b>												
L'environnement des affaires est amélioré	27. « Doing Business » : Création d'entreprise. Procédures (nombre)	R	13	-	<b>11</b>	13	11	Rapport « Doing Business »	Enquêtes et sondages	Annuelle	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)
	28. « Doing Business » : Création d'entreprise. Durée (jours)	R	42	-	<b>26</b>	42	26	Rapport « Doing Business »	Enquêtes et sondages	Annuelle	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)	Equipe Doing Business (Groupe de la Banque Mondiale)

<b>Culture, Artisanat, Tourisme</b>												
Développer les PME-PMI dans les secteurs de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	29. Nombre d'arrivées dans les hôtels	R	200 003	-	<b>221 328</b>	216 000	235 000	OMATHO	Suivi statistique des fiches d'hébergement	Mois	OMATHO	OMATHO
	30. Valeur des exportations des produits artisanaux (en millier de FCFA)	R	506 970	-	<b>1 168, 352</b>	517 109	527 452	CNPA	Suivi statistique des certificats d'origine/ Evaluation des fiches de participation aux foires salons et festivals	Mois	CNPA	CNPA
<b>Développement Institutionnel, Gouvernance et Participation</b>												
Engagement de l'Etat central dans la décentralisation	31. Pourcentage du budget national transféré effectivement aux collectivités par rapport au montant inscrit dans le budget (%)	A	-	-	<b>-</b>	100	100	DGB/DNCT/CADB	Rapportage	Annuelle	CDI/UE	CDI/UE
Gouvernance locale	32. Pourcentage de PV de sessions ordinaires tenues et transmis à la tutelle (%)	A	60	-	<b>99,15</b>	70	80	Base OISE/ DNCT/CDI	Rapportage	Annuelle	DNCT	DNCT
Mobilisation des ressources propres des CT	33. Montant des ressources propres des CT par habitant (en FCFA)	A	892	-	<b>765,58</b>	937	984	Base OISE/ DNCT	Rapportage	Annuelle	DNCTP/ DNP/DNCT/CDI	DNCTP/ DNP/DNCT/CDI
Appui technique aux CT	34. Pourcentage de CT ayant reçu une assistance (%)	A	100	-	<b>100 (59,11 base OISE)</b>	100	100	Base OISE/ DNCT	Rapportage	Annuelle	DNCT/CDI/ANICT/CNN	DNCT/CDI/ANICT
Amélioration du fonctionnement des administrations centrales et déconcentrées	35. Nouvelles Recettes - perceptions mises en service	A	11	-	<b>11</b>	11	9	CDI/DNCTP	Rapportage	Annuelle	DNCTP	CDI/DNCTP
	36. Nombre d'unités fonctionnelles informatisées et connectées intranet	A	24	-	<b>30</b>	30	36	AGETIC/CDI	Rapportage	Annuelle	AGETIC/CDI	AGETIC/CDI
	37. Evolution du délai moyen de passation des marchés DGMP (jours)	R	129	-	<b>119</b>	119	110	DGMP	Rapportage	Annuelle	DGMP/CDI	DGMP/CDI

Renforcer les capacités de la Société civile	38. Le nombre de rapports alternatifs de suivi et évaluation du CSCRP produits par la société civile	A	2	-	4	1	1	Rapports alternatifs produits par la société civile : CNSC et AMDH	Enquêtes, revues documentaires	Annuelle	CNSC	CNSC
	39. Nombre de programmes de renforcement de la société civile mis en œuvre et bénéficiant de l'appui technique et financier de l'Etat	A	4	-	4	-	1	CNSC et autres OSC faitières	Enquêtes auprès des OSC faitières, ministères et PTF	Annuelle	CNSC	CNSC
	40. Nombre de propositions et/ou avis de la société civile formulés pris en compte par le Gouvernement dans le cadre des politiques ou problèmes d'intérêt national	A	2	-	2	1	1	CNSC et autres OSC faitières	Enquêtes auprès des OSC faitières et ministères	Annuelle	CNSC	CNSC
	41. Pourcentage d'ONG ayant déposé un rapport annuel	A	19%	-	-	20%	21%	CADB/MATCL	Rapportage	Annuelle	CADB	CADB/MATCL
Justice	42. Nombre de juges par habitant	R	1/30 000 hbt	-	1/25 000	1/27 408	1/25 353	Direction Nationale de l'Administration Judiciaire	Rapportage	Annuelle	Direction Nationale de l'Administration Judiciaire	Direction Nationale de l'Administration Judiciaire
	43. Nombre d'infrastructures de justice construites ou réhabilitées	A	25	-	12	-	-	DAF du Ministère de la Justice	Rapportage	Annuelle	DAF du Ministère de la Justice	DAF du Ministère de la Justice
	44. Note du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	R	3,2	-	2,7	2,8	3,5	TI/ODHD	Rapport Transparency International	Annuelle	TI/ODHD	TI/ODHD
	43. Nombre d'infrastructures de justice construites ou réhabilitées	A	25	-	12	-	-	DAF du Ministère de la Justice	Rapportage	Annuelle	DAF du Ministère de la Justice	DAF du Ministère de la Justice
	44. Note du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	R	3,2	-	2,7	2,8	3,5	TI/ODHD	Rapport Transparency International	Annuelle	TI/ODHD	TI/ODHD

<b>Renforcement du secteur social</b>												
<i>Education</i>												
La disparité fille garçon à l'enseignement primaire est éliminée	<b>45</b> Taux Brut de Scolarisation au 1er cycle du fondamental (écoles tout statut)	R						Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
	a. TBS global		75,0 % (F=65,1%) (G=85,1%)	91%	<b>77,6</b>	77%	80%					
	b. indice de parité TBS F/G		0,76			b. réduction des écarts	b. réduction des écarts					
	<b>46.</b> Taux Brut d'Admission au 1 <sup>er</sup> cycle (écoles tout statut)	R						Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
	a. TBA		74,20% (F=67,0%) (G=81,5%)	90%	<b>75,8</b>	77,30%	82,20%					
b. indice de parité TBA F/G		0,82			b. réduction des écarts	b. réduction des écarts						
La qualité de l'enseignement primaire est améliorée	<b>47.</b> Taux d'Achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle fondamental (école tout statut)	R						Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
	a. TA		48,50% (F=38,4%) (G=58,7%)	82,50%		52,00%	56,40%					
	b. indice de parité TA F/G		0,65			b. réduction des écarts	b. réduction des écarts					
	<b>48.</b> Ratio Elèves/Maître au 1 <sup>er</sup> cycle du fondamental (écoles publique et communautaire)	R	56	50	<b>55</b>	60	59	Annuaire Statistique CPS/Education	Rapportage	Annuelle	CPS Education	CPS Education
<i>Santé et Lutte contre le VIH/SIDA</i>												
L'accès de la population aux services de santé est amélioré	<b>49.</b> Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnelle	R	51%	58%	<b>53 %</b>	52%	54%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé

La couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an est assurée	<b>50.</b> Taux de couverture vaccinale en DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	R	92%	94%	<b>94</b>	91%	92%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
Un accouchement assisté de qualité est assuré aux femmes	<b>51.</b> Taux d'accouchement assisté (y compris les ATR)	R	55%	65%	<b>57</b>	53%	56%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
Le niveau de la consultation prénatale a augmenté	<b>52.</b> Taux de CPN	R	75%	80%	<b>77</b>	72%	76%	Annuaire Statistique CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
La lutte contre le VIH/SIDA s'est intensifiée	<b>53.</b> Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes	I	3,50%	1,75%	-	2,10%	1,80%	Rapport surveillance sentinelle CPS/Santé	Rapportage	Annuelle	CPS / Santé	CPS / Santé
<b>Développement social et solidarité</b>												
La couverture maladie de la population par des systèmes d'assurance maladie de type social et solidaire a augmenté	<b>54a.</b> Pourcentage de la population couverte par les mutuelles	R	1,70%	-	<b>2,7</b>	3,20%	4,50%	Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/DNP SES	CDS/DN PSES
	<b>54b.</b> Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé	R	1,50%	-	<b>1,9</b>	1,90%	2,10%	Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/DNP SES	CDS/DN PSES
La prise en charge des personnes démunies est améliorée	<b>55.</b> Pourcentage de personnes démunies prises en charge médicalement	R	35%	-	-	35%	37%	Rapport SISO	Rapportage	Annuelle	CDS/DN DS	CDS/DN DS
<b>Logement</b>												
L'accès au logement de la couche de population à faible revenu est facilité	<b>56.</b> Nombre de logements économiques sociaux construits au profit de la population à faible revenu	R	3500	12000	<b>1 087</b>	984	875	Rapport de la DAF du MUH	Rapportage	Annuelle	DAF/MUH	DAF/MUH

<b>Emploi</b>												
La création et la promotion d'emplois durables sont assurées	57. Nombre de nouveaux emplois créés	R	22 952	-	<b>18 869</b>	8 500	10 000	Rapport annuel	Collecte de données par fichiers administratifs	Annuelle	DNE/ANPE/DOEF	DNE/ANPE/DOEF
<b>Genre et équité</b>												
La promotion de l'égalité du genre et de l'équité dans la population est assurée.	58. Pourcentage de sièges occupés par les femmes à des postes électifs	R	6,4	30	<b>6,4</b>	11	15	Rapport de collecte/Base de données Femme et Enfant CNDIFE	Fiches de collecte	Annuelle	CNDIFE/MATCL/Chambres consulaires	CNDIFE/MATCL/Chambres consulaires
	59. Pourcentage de femmes exploitantes agricoles	R	3,1	30	-	5,1	10	CPS Agriculture/CNDIFE	Recensement	3 ans	CPS Agriculture/CNDIFE	CPS Agriculture/CNDIFE

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

=====

**DIRECTION NATIONALE DE LA  
CONSERVATION DE LA NATURE**

=====

**PROJET INITIATIVE PAUVRETE ET  
ENVIRONNEMENT-IPE-MALI**

=====

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**

=====

**Termes de référence relatifs à l'identification des  
indicateurs de l'environnement et de pauvreté à intégrer  
dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la  
Réduction de la Pauvreté, les stratégies sectorielles et les  
plans de développement local**

Mai 2008

## I. CONTEXTE GENERAL : INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE PAUVRETE

### Introduction

Depuis les années 70, l'environnement et les principales ressources naturelles des pays de la région sont de plus en plus menacés. Non seulement cette dégradation de l'environnement accentue le phénomène de pauvreté mais cette pauvreté est également l'une des causes majeures de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement progressif des ressources, qui compromettent la croissance économique actuelle et future.

La réduction de la pauvreté étant une priorité du gouvernement, une attention particulière doit être apportée aux liens entre pauvreté et environnement car les efforts de réduction de la pauvreté humaine ne peuvent ignorer l'influence de l'évolution des écosystèmes sur les conditions de vie.. Le défi à relever est alors de développer des mécanismes pratiques de suivi de la pauvreté à partir d'une perspective environnementale. L'élaboration d'indicateurs Pauvreté-Environnement pouvant être utilisés dans la définition de stratégies de réduction de la pauvreté peut constituer une réponse à ce défi.

#### 1.1 Les indicateurs environnementaux

Les indicateurs de l'environnement éclairent sur des tendances susceptibles de conduire à des dommages et décrivent la déviation de l'état de l'environnement par rapport à un état de référence. Les indicateurs d'environnement remplissent deux grandes fonctions (i) ils permettent de réduire le nombre de mesures et paramètres qui seraient normalement nécessaires pour rendre compte d'une situation avec exactitude et (ii) simplifient le processus de communication des résultats aux utilisateurs.

Les indicateurs de performance environnementale décrivent la déviation de la qualité environnementale par rapport à un objectif et/ou par rapport à l'efficacité d'une action donnée. Pour répondre aux attentes exprimées, les indicateurs doivent rendre compte des relations de cause à effet entre une décision ou une action et ses conséquences (effet, impact, danger ou risque) sur l'environnement.

Les indicateurs d'environnement sont donc des outils d'analyse et de communication essentiels pour suivre les progrès réalisés en matière d'environnement, appuyer l'évaluation des politiques et informer le public.

#### 1.2 Les indicateurs de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'est pas facile d'obtenir un consensus sur une définition ou un concept unique. Selon le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, il existe trois formes de pauvreté au Mali :

- la pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation la santé, le logement, l'accès à l'énergie etc.,
- la pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance des ressources engendrant une consommation insuffisante ;

- la pauvreté de potentialités caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi etc...).

Il est fréquent de distinguer trois catégories d'indicateurs renvoyant à trois approches de la pauvreté : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions d'existence et la pauvreté subjective.

## II. CONTEXTE SPECIFIQUE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La pauvreté est un des défis majeurs de la problématique du développement économique des pays les moins avancés comme le Mali. Sa réduction est au cœur des politiques macro-économiques et sectorielles des gouvernements et de la communauté internationale. C'est ainsi que le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) du Mali, adopté par le Gouvernement le 29 mai 2002 est désormais le cadre unique de référence à moyen terme en matière des politiques et stratégies de développement au Mali et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le suivi et l'évaluation du CSLP II, actuel CSCRIP doivent non seulement servir à vérifier les niveaux de croissance et de pauvreté mais aussi aider à identifier les facteurs ayant permis d'atteindre ces niveaux ainsi que leur efficacité dans ce processus. Le suivi et l'évaluation du CSCRIP se font sur la base d'indicateurs de performance distinguant clairement trois niveaux : les activités, les résultats et les impacts. Il s'agit de construire une batterie d'indicateurs adaptés et pertinents permettant de (i) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'action et des processus de gestion des ressources, (ii) mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ; et de (iii) mesurer les impacts des politiques sur l'objectif global de croissance et de réduction de la pauvreté.

Le constat était unanime sur le fait que le CSLP 1<sup>ère</sup> génération ne prenait pas suffisamment en compte les questions environnementales qui, de par leur nature, revêtent un caractère transversal et multisectoriel.

Dans ce contexte, le Ministère l'Environnement et de l'Assainissement a fait le plaidoyer nécessaire afin que la dimension environnementale soit mieux prise en compte dans la seconde génération du CSLP et a proposé une série d'indicateurs devant permettre de mesurer les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre des Politiques Nationales de la Protection de l'Environnement, Forestière dans le contexte de la réduction de la pauvreté.

Seulement, les indicateurs finalement retenus pour le suivi-évaluation du CSLP semblent peu pertinents pour mesurer la contribution de la prise en compte de la dimension environnementale dans le CSCRIP. Et par conséquent, la dimension environnementale n'est pas suffisamment prise en compte dans les outils de planification et les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du CSLP.

## III. OBJECTIFS DE L'ETUDE

### 3.1 Objectif général

L'objectif général visé par cette étude est d'identifier les indicateurs environnementaux les plus pertinents en rapport avec la réduction de la pauvreté et les indicateurs pauvreté – environnement pour le suivi et l'évaluation du CSCRIP et les autres politiques et stratégies sectorielles. Le CSCRIP étant admis comme le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme.

Au cours de l'étude, une attention particulière sera portée à la capitalisation et au renforcement des nombreux travaux, initiatives et études existantes et en cours sur les indicateurs du développement au Mali (indicateurs socio-économiques et sectoriels).

### 3.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Réfléchir sur la mise en place d'un système minimal et harmonisé de rassemblement, collecte et - *si nécessaire* - production de données sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles en relation avec la pauvreté pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP concernant la dimension environnementale (une attention particulière sera apportée à l'utilisation des données et systèmes de collecte existants et aux synergies/renforcement des initiatives en cours) ;
- Réfléchir à la mise en place de mécanismes de rassemblement, collecte et - *si nécessaire* - production de données relative au suivi des indicateurs de performance ;
- Identifier et définir des indicateurs pertinents et représentatifs non seulement du suivi de l'impact des politiques et stratégies sectorielles mais aussi des indicateurs liés au plan d'action du CSCRP pour son suivi à court et à moyen termes ;
- Améliorer la pertinence des outils et ou mécanismes de suivi-évaluation existants du CSCRP et proposer une stratégie d'élaboration des indicateurs P/E ;

Une attention particulière sera portée aux critères suivant dans la sélection et l'élaboration des indicateurs et dans l'élaboration des mécanismes de rassemblement, collecte et - *si nécessaire* - production de données :

- **Mesurabilité** : les indicateurs doivent être exprimés par des nombres ou des labels divisibles en unités dont les catégories correspondent à des phénomènes empiriques. ;
- **Fiabilité** : les indicateurs doivent être stables et cohérents. Ils ne peuvent se permettre de changer entre deux mesures d'un même phénomène ;
- **Validité ou pertinence** : les résultats affichés par les indicateurs doivent correspondre directement à l'idée que l'on essaie de faire ressortir ;
- **Pertinence politique** : les indicateurs sont capables de faire ressortir des problèmes, et par là même, ils constituent des outils précieux pour la prise de décision politique. Le politique est d'autant plus à même de réaliser ses objectifs qu'il se base sur une bonne connaissance des enjeux ;
- **Facilité d'utilisation** : les indicateurs opaques ne sont pas souhaitables. Ils doivent être simples à comprendre et faciles à communiquer ;
- **Sensibilité aux changements** : les indicateurs doivent réagir aux changements de circonstances, sinon leur rôle de détection est nul ;
- **Solidité analytique** : les indicateurs doivent être directement élaborés et structurés à partir de principes logiques, et la collecte des données doit se faire dans le respect de standards techniques reconnus ;
- **Comparabilité** : les indicateurs doivent rendre plus facile la comparaison entre différentes situations et différentes périodes ;
- **Coûts modérés** : l'utilisation d'un indicateur doit pouvoir se faire à un coût modéré, en fonction de l'importance de l'information qu'il apporte ;

- **Contextualisation** : les indicateurs doivent être adaptés au contexte pour lequel ils sont destinés. Ceci implique souvent de limiter la pertinence géographique de l'indicateur ;
- **Un indicateur percutant ou capable de transmettre une vision claire et globale** : *in fine*, les indicateurs doivent être capables de transmettre un message politique. Généralement, ils le font en faisant ressortir les besoins en termes de suivi et d'évaluation d'un problème particulier.

#### IV. RESULTATS ATTENDUS

- Un rapport technique et une note synthétique destinée aux décideurs politiques précisant (i) les contours et les éléments essentiels du système minimal de production de données sur l'environnement et la pauvreté pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP concernant la dimension environnementale ; (ii) le mécanisme de rassemblement, collecte et - *si nécessaire* - production de données relative au suivi des indicateurs de performance environnementale liés aux objectifs de réduction de la pauvreté ; (iii) une liste d'indicateurs pertinents et représentatifs de suivi de l'impact des politiques et stratégies sectorielles, d'activités et de résultats pour le suivi du CSCRIP à court et à moyen termes et (iv) des recommandations pour améliorer la pertinence des outils et ou mécanismes de suivi-évaluation existants du CSCRIP et une liste d'indicateurs P/E ainsi qu'une stratégie pour leur élaboration ;
- Conduite d'un atelier de formation intersectoriel sur les indicateurs P/E et de validation de l'étude.

#### V. PROFILS DES CONSULTANTS

La réalisation de la présente étude sera confiée à une équipe de deux consultants, un international et un national. Dans ce cadre, les profils requis pour la présente étude sont :

1. Un environnementaliste, expert international / Chef de mission, ayant une grande expérience en matière d'évaluation des politiques et stratégies de développement, d'élaboration et de suivi des indicateurs environnementaux et pauvreté-environnement. Cet expert international devra justifier d'une bonne connaissance des enjeux environnementaux dans le cadre de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration des conditions de vie et du développement économique et social. Aussi, il doit avoir une expérience dans le renforcement des capacités interinstitutionnelles, dans la formulation des méthodes et outils de suivi de la mise en œuvre du CSLP et des stratégies sectorielles et avoir une bonne connaissance des modèles ou cadres conceptuels PER et FPEIR.
2. Un consultant national économiste, statisticien, ayant une bonne connaissance des enjeux environnementaux du pays et plus spécifiquement dans le domaine de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles. Il devra avoir au minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de l'environnement et justifier d'une bonne connaissance des systèmes d'information environnementaux ainsi qu'une expérience en matière d'élaboration et de suivi du CSLP et/ou des stratégies sectorielles.

#### VII. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la mission est de 45 jours pour le Consultant national et de 30 jours pour le Consultant international.

Les consultants travailleront sous la supervision et le suivi technique de la cellule de coordination IPE-Mali, du PNUD-Mali et du Centre Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE basé à Nairobi au Kenya. Des réunions de suivi périodiques seront planifiées avec les superviseurs et les principaux partenaires nationaux ainsi qu'une réunion à mi-parcours et un atelier de validation.

## VIII. MODALITES DE CANDIDATURE

### **Le consultant national**

Les Consultants individuels seront recrutés après un appel à candidature au terme duquel ils doivent fournir les pièces suivantes :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- des copies de diplômes certifiées conformes,
- des attestations de bonne exécution des études ou travaux similaires,
- une note méthodologique (2 pages) relative au niveau de compréhension du travail demandé.

### **Le consultant national**

En guise de candidature, le consultant international soumettra – *en plus du curriculum vitae* - une méthodologie de travail avec calendrier et répartition des tâches ainsi qu'une proposition de sommaire annoté pour le rapport demandé.

## Liste des personnes rencontrées

- Mr Souleymane CISSE, Conseiller Technique au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Mr Alassane Boncana MAIGA, Directeur National de la Conservation de la Nature (DNCN) ;
- Mr Baïkoro FOFANA, Directeur National Adjoint de la Conservation de la Nature (DNCN) ;
- Mr Tidiani COULIBALY, Chef de Division Etudes et Planification, Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) ;
- Mr. Mamadou GAKOU, Secrétaire Technique Permanent du Cadre institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE) ;
- Mr Amidou TRAORE, chef de section Conventions internationales et mesures juridiques au Secrétariat Technique Permanent du Cadre institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE)
- Mr Mamadou MAGASSA, Coordonnateur Adjoint de la Cellule Nationale de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP);
- Mr Ahamadou Houna SIDIBE, Chef Unité Développement des Infrastructures de base et des Secteurs Productifs de la Cellule Nationale de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP);
- Mr Mohamed Bouna DICKO, Chercheur Environnementaliste, Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) ;
- Mr Mamadou ALMAHADI, Consultant, Assistant en Suivi-évaluation ;
- Mr Moussa Barry, Coordonnateur National, Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE/Mali) ;
- Mr Housseyni GUINDO, Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (CPS/SEEUDE) ;
- Mr Oumar KODIO, Directeur adjoint, de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (CPS/SEEUDE) ;
- Mr Mamadou FOFANA, Chef Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (CPS/SEEUDE).